VENDREDI 07 AOÛT 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1897
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

TRIAGE ET TRAITEMENT DE SEMENCES À LA FERME !


Toutes céréales y compris avoine et seigle
EFC SEMENCES
03 80 37 23 40
contact@efcsemences.fr
Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires

Engrais : une aide qui cache un malaise plus profond


Illustration générée par IA

Hausse des charges, prix du blé insuffisants, trésoreries fragiles… Pour Philippe Dubief, agriculteur en Côte-d'Or et vice-président de l'AGPB l'aide aux engrais est indispensable mais ne constitue qu'un premier pas face à une crise qui touche désormais le cœur des exploitations de grandes cultures. *Page 3*


P.05
ACTUALITÉS *Département*
Sécheresse // Pénurie de fourrage, l'entraide s'organise

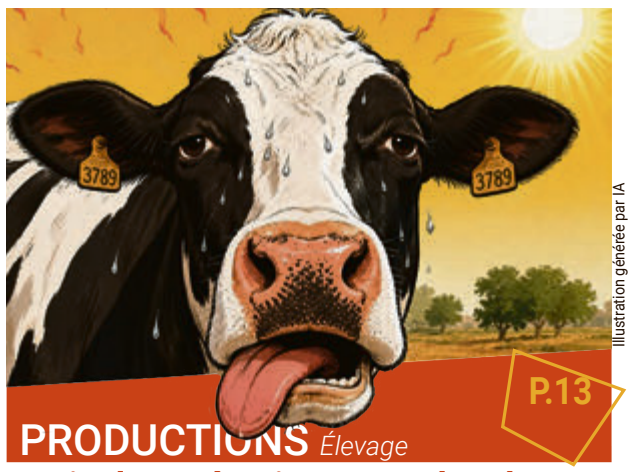


Illustration générée par IA
P.13
PRODUCTIONS *Élevage*
Canicule // Témoignages : dur, dur d'être un laitier…


Allier Bourbonnais Attractivité
P.24
MAGAZINE *Oxygène*
Histoire // Nationale 7, la route du soleil et des vacances





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JEUNES : ET APRÈS LE DIPLÔME, ILS FONT QUOI ?

.05 ÉLEVAGE : UN ÉCHANGE SPONTANÉ ENTRE CÉRÉALIERS ET ÉLEVEURS

.06 TOUR DE FRANCE : UN TABLEAU SIGNÉ JA

.07 COOPÉRATIVE AXEREAL : DES ÉVOLUTIONS D'ASSOLEMENTS TOUT EN DOUCEUR

.08 SYNDICALISME : UN CLIMAT QUI MINE LE MORAL

.09 JEUNES AGRICULTEURS : TERRES DE JADE PREND DE L'ALLURE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 RESTAURATION COLLECTIVE : DE NOUVEAUX OUTILS POUR FAVORISER LES PRODUITS FRANÇAIS

ACTUALITÉ // FRANCE

.11 PHÉNOMÈNE ASTRONOMIQUE : CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LOUPER L'ÉCLIPSE DU 12 AOÛT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 FÊTE DU CHAROLAIS : ILS CONNAISSENT LE CHEMIN

.13 CANICULE : DUR, DUR D'ÊTRE UN LAITIER

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 BLÉ TENDRE D'HIVER : UNE RÉCOLTE MARQUÉE PAR LES EXTRÊMES CLIMATIQUES

.16 MÉTHANISATION ET ALIMENTATION ANIMALE : PAS DE CONCURRENCE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 DE LA NOIX À LA PISTACHE : UN PARI AUDACIEUX DANS LA DRÔME

SERVICES

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.21 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE

.24 HISTOIRE : NATIONALE 7, LA ROUTE DU SOLEIL ET DES VACANCES



// LE DESSIN

// EN BREF

Pesticides/PFAS La dépollution de l'eau coûterait jusqu'à 5,7 Md€ par an

D'après un rapport de mission d'inspection interministérielle publié le 30 juillet, dépolluer l'eau potable des micropolluants (pesticides, PFAS) représenterait un surcoût annuel de 1,3 à 5,7 milliards d'euros (Md€). Repéré par l'AFP, le rapport n'a fait l'objet d'aucune communication de la part du gouvernement, remarque l'agence de presse, quelques jours après l'adoption de la loi d'urgence agricole au Parlement le 21 juillet. Les inspecteurs soulignent que la présence dans l'eau de métabolites de pesticides et de PFAS *« rend le respect des limites de qualité européennes de plus en plus difficile, en particulier dans certaines régions du Nord et de l'Est de la France »*. Ils décrivent un service public de l'eau potable *« fragilisé par un sous-investissement structurel et un modèle de financement insuffisamment couvert par le niveau du prix de l'eau, par l'application limitée du principe pollueur-payeur et par une solidarité territoriale restreinte »*. Pour y remédier, le rapport détaille quatre scénarios de dépollution. Le premier scénario table sur un surcoût de 1,3 Md€/an, permettant de *« traiter les non-conformités actuelles »*. Le deuxième, d'environ 2,2 Md€/an, inclut des normes plus sévères pour le TFA (un PFAS provenant de la dégradation de pesticides et de produits utilisés dans l'industrie). Le troisième, de 3,2 Md€/an, étend la dépollution au grand cycle de l'eau. Le quatrième (5,7 Md€/an) étend de surcroît la dépollution aux sols et aux autres milieux.

Escargots Le dérèglement climatique fragilise une filière française déjà sous tension

Après les épisodes de canicule et de sécheresse exceptionnels, les héliciculteurs alertent sur les conséquences du dérèglement climatique sur leur activité. En Bourgogne, certains d'entre eux estiment avoir perdu entre 50 et 70 % de leur production cet été. Les fortes chaleurs assèchent les parcs d'élevage et favorisent les attaques de prédateurs, en particulier les oiseaux, privés d'une partie de leurs ressources alimentaires. *« C'est l'hécatombe. (…) Nous sommes en première ligne du changement climatique. C'est un désastre, tout le revenu est par terre »*, témoigne Frédéric Marcouyoux, éleveur d'escargots à La Ferme au gré du temps, à Villecomte (Côte-d'Or), auprès de l'AFP. Selon Émilien Bourgeois, président de la Fédération nationale des héliciculteurs, de plus en plus d'exploitations sont menacées, sans qu'il ne soit possible d'en préciser le nombre. La crise est telle que se pose la question de la disparition même de cet élevage en France, alors qu'il est déjà réduit à sa portion congrue, avec quelque 400 éleveurs seulement. Seuls 5 % des escargots consommés dans l'Hexagone y sont produits, le reste étant importé majoritairement d'Europe de l'Est.

Veaux de boucherie La canicule fait chuter les prix, retour à un schéma *« normal »*

Les cours des veaux de boucherie sont en chute continue depuis avril, pénalisés par les fortes chaleurs qui pèsent sur la demande. Une baisse saisonnière classique qui n'avait pas été observée ces dernières années, comme le rappellent nos confrères des *Marchés* (groupe Réussir). Selon les derniers chiffres disponibles de FranceAgriMer, au 20 juillet, le cours entrée abattoir du veau de boucherie *« rosé clair O »* s'établissait à 7,50 €/kg carcasse. Soit une chute de *« 15 % depuis son record atteint début mars »*, d'après le média spécialisé. Et de rappeler que cette baisse saisonnière *« n'avait pas eu lieu »* l'année dernière et qu'elle *« avait été limitée par la baisse de l'offre en 2022, 2023 et 2024 »*. Évoquant une baisse *« brutale »*, le président de la section veau d'Interbev, Frédéric Quillard, souligne auprès des *Marchés* qu'il s'agit du *« retour à un schéma normal, où les abattoirs doivent gérer un net déséquilibre carcasse »*. Pas d'inquiétude à ce stade toutefois, pour celui qui est aussi directeur général de Sobeval (groupe Van Drie) : *« La filière a la capacité de réduire ou d'allonger l'engraissement des veaux, pour s'adapter à la demande. Les volumes seront donc bien présents à la rentrée, quand la demande va se réveiller »*.

// EN CHIFFRES

Canicules/sécheresse Les assureurs peuvent verser jusqu'à 80 % d'acompte aux agriculteurs assurés

Les assureurs sont autorisés à verser un acompte aux agriculteurs assurés dont les productions ont été impactées par les canicules et/ou la sécheresse. Un arrêté interministériel a été pris en ce sens et a été publié au JO du 31 juillet. Cet arrêté vise à faciliter et accélérer le versement aux agriculteurs assurés d'acomptes, à la fois pour la part « assureurs » et pour l'indemnité de solidarité nationale (ISN). Il porte ainsi le taux maximal de l'acompte versé aux exploitants assurés par l'entreprise d'assurance à hauteur de 80 % du montant prévisionnel d'ISN résultant de la perte constatée lors de la visite de l'expert. « Les assureurs ont désormais toute la latitude requise pour intervenir de manière précoce auprès des agriculteurs les plus affectés par les canicules et la sécheresse. Ils sont pleinement mobilisés pour le traitement des déclarations de sinistre et l'accompagnement des agriculteurs les plus durement touchés », précise le ministère de l'Agriculture. « Cette solution permet ainsi d'apporter un soutien financier aux agriculteurs les plus affectés par les canicules et la sécheresse sans avoir à atteindre l'achèvement des récoltes pour les cultures concernées », conclut la rue de Varenne.



iStock

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// PLAN "ENGRAIS"

Un soutien indispensable face à un mal profond

Agriculteur en Côte-d'Or et vice-président de l'AGPB, Philippe Dubief revient sur les mesures d'aide à l'achat d'engrais. Une nécessité dont l'accès demeure complexe et, par certains aspects, absurde, mais aussi le symptôme d'une agriculture en grandes difficultés.



Stock Sucharn

L'aide à l'achat d'engrais risque d'entraîner un goulot d'étranglement au niveau des organismes stockeurs.

Dans un communiqué paru le 3 août, la Préfecture de Côte-d'Or a annoncé l'ouverture d'un guichet pour l'aide à l'achat des engrais à destination des agriculteurs [(1)]. La mesure avait été officialisée par la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, le 28 juillet. Elle est une traduction supplémentaire de la dynamique mise en œuvre depuis plusieurs semaines et consécutive au conflit entre l'Iran et les États-Unis, qui a entraîné un blocage du détroit d'Ormuz, par où transite une grosse partie des engrais utilisés en agriculture. Depuis des mois, les tensions se multiplient autour de ces produits, entre hausse des cours du pétrole, mise en place, au début de l'année, du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières *(MACF - voir encadré)*, le tout sur fond de restrictions croissantes d'usage d'intrants, de débats sur la souveraineté alimentaire et la loi d'urgence agricole, de cours mondiaux du blé déprimés, de difficultés économiques à venir pour de nombreuses exploitations en grandes cultures, de décrochage constaté des rendements dans les zones intermédiaires… Seul point positif sur cette campagne 2026 : les qualités qui semblent bonnes partout.

Abondement de l'État

Ce plan Engrais, que prévoit-il ? 50 euros de prise en charge par tonne d'engrais, plafonnée à hauteur de la moitié de la consommation de 2025, et l'aide sera portée à 70 euros/tonne pour les agriculteurs dont les engrais pèsent plus de 10 % de leurs charges. Pour les jeunes agriculteurs, la prise en charge se monte à 70 euros par tonne d'engrais, avec un maximum de 10 000 euros. Ce plan résulte d'une décision de l'Union européenne (UE) de débloquer 540 millions d'euros, à la suite d'une demande, en janvier, des agriculteurs français à la ministre de l'Agriculture. Sur ces 540 millions, 107 millions sont pour la France, auxquels s'ajoute un abondement de l'État de 38 millions d'euros. C'est donc 145 millions d'euros qui vont être consacrés à cette aide à l'achat d'engrais en France. *« Cette aide,* détaille Philippe Dubief, agriculteur en Côte-d'Or, vice-président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) et président de Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté (BFC), *sera attribuée en regard des factures d'achat d'engrais azotés effectués entre le 1er juin et le 30 septembre. La mécanique pour en bénéficier n'est pas simple, c'est le moins qu'on puisse dire. Au départ, le dispositif était prévu pour ne concerner que les engrais minéraux azotés. Finalement, les négociations ont permis d'ouvrir un peu plus aux engrais composés d'azote mais qui peuvent aussi contenir des éléments nutritifs secondaires (calcium, magnésium, sodium, soufre). Pour illustrer l'importance de cette évolution, il faut avoir à l'esprit qu'à Dijon Céréales, par exemple, l'azote avec du soufre représente 37 % des quantités d'engrais, ce n'était donc pas rien ».*

Situation absurde

Ces 145 millions d'euros représentent une vraie victoire syndicale et des associations végétales spécialisées, parmi lesquelles l'AGPB. Néanmoins, on est aussi dans une situation absurde, déplore Philippe Dubief *« d'un côté, on nous ponctionne entre 40 et 60 euros/t de MACF et on nous redonne de l'argent à travers l'aide. Dans le meilleur des cas, il s'agira d'une opération nulle, mais pas complètement puisque l'aide ne prend en charge que la moitié de nos quantités d'engrais. Donc, le surcoût sera toujours présent. »* À cela s'ajoutent les lourdeurs et la complexité propre à ce type de dispositifs. *« En tant que président de Cerfrance BFC, je sais que ça va être également compliqué pour nous. Nous allons devoir fournir un certain nombre d'attestations et dans ce cas nous devons établir une facture parce que nous engageons notre responsabilité. Cette facture est toutefois accompagnée d'un avoir pour l'agriculteur. Cela aura donc un coût pour nous. On s'attend à un ensemble de complexités qui vont légitimement mécontenter les producteurs. »*

Risque de goulot d'étranglement

Autre écueil à anticiper : le délai pour les factures prises en compte, qui devront avoir été établies entre le 1er juin et le 30 septembre, risque d'entraîner un goulot d'étranglement. Il va falloir que ces factures soient acquittées ou qu'il y ait au moins une facture d'acompte, bref, une preuve bancaire comme quoi tout ou partie aura été réglé. *« Cela signifie que, pour bénéficier de l'aide,* poursuit Philippe Dubief, i*l va falloir très vite ressortir de l'argent ! Compte tenu des conditions financières rencontrées par beaucoup d'agriculteurs, cela risque d'être difficile. Nous menons donc un combat syndical afin d'obtenir que le dispositif soit ouvert jusqu'au 31 décembre, mais là-dessus rien n'est sûr : le ministère, qui tient à maîtriser l'enveloppe, veut se laisser le temps de voir où on en sera au 30 septembre au niveau des fonds qui auront été consommés, avant de prendre une décision. Si ces fonds ne sont pas totalement consommés à cette date, ils prolongeront peut-être, de mois en mois. »* S'ajoute à cela le fait que les organismes stockeurs ne peuvent facturer que lorsque la marchandise est livrée, sauf qu'au 30 septembre, et si l'on prend à nouveau l'exemple de Dijon Céréales, à peine un tiers des engrais commandés sont arrivés à la coopérative et repartis chez les producteurs. *« Il sera peut-être nécessaire de transmettre à France Agrimer une photocopie ou une capture d'écran de son compte bancaire afin de prouver que le compte a bien été débité de la facture, ou au moins de l'acompte. Cela pourrait faciliter le travail des organismes stockeurs. »*

Anticiper le projet de loi de finance

Au-delà de cette campagne 2026, l'AGPB réclame, dans le cadre du prochain Projet de loi de finance (PLF) 2027, la suppression de la Redevance pour pollution diffuse (RPD), l'année blanche et la prise en charge des intérêts par l'État, qui est un décalage des charges mais pas une suppression de ces dernières. Les représentants syndicaux souhaitent aussi que les réflexions portent sur la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), ou les cotisations MSA (report ou suppression d'un certain nombre de contributions sociales). *« Sur la Déduction pour épargne de précaution (DEP),* précise Philippe Dubief, *on va demander 70 % des sommes déduites lorsqu'elles sont réintégrées, alors qu'actuellement, c'est 50 %. »* D'autres demandes concerneront les cotisations d'assurances climatiques ou les aides PAC. Mais face à la gravité de la situation, l'agriculteur côte-d'orien a bien conscience qu'il va falloir aller plus loin et faire porter les réflexions sur des domaines où l'on ne pensait pas trouver un jour le secteur des grandes cultures : *« Il va falloir activer des cellules d'écoute,* conclut-il, *et amplifier la communication sur les aides RSA. Nous sommes sur des mesures qui n'ont rien de glorieuses, mais qui révèlent bien l'état de certaines exploitations, après quatre années globalement négatives. Il faudra peut-être réfléchir à un plan de résilience… »*

Berty Robert

(1) https://www.franceagrimer.fr/aides/achat-dengrais-mineraux-azotes-simples

Une baisse de rentabilité depuis plusieurs années

Une étude récente d'Agreste, portant sur le prix de revient dans les exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et qui présente des chiffres de 2024, montre que dans les exploitations de grandes cultures de la région, le coût de production et le prix de revient sont très élevés compte tenu du faible potentiel des terres. En 2024, l'Excédent brut d'exploitation (EBE) par unité de travail non salarié se montait à 37 120 euros, en baisse de 8 % par rapport à 2023. En grandes cultures, le coût de production par tonne est constitué des charges d'engrais, des autres charges opérationnelles, de la mécanisation, des autres charges de structure et de la rémunération de la main-d'œuvre non salariée. En BFC, il s'établissait en 2024 à 400 € par tonne de grains produite, toutes espèces confondues. C'était 176 € par tonne au-dessus du niveau de la France métropolitaine et 34 € par tonne au-dessus de 2023. En 2024, si la production en volume était en moyenne de 662 tonnes de grains par exploitation (contre 807 tonnes en 2023), elle était de 1 272 tonnes en France métropolitaine. Ainsi, chaque tonne produite coûte beaucoup plus cher dans la région qu'en France. En 2024, le manque à gagner était de 46 € par tonne alors qu'au niveau national, le prix moyen de vente, soit 320 € par tonne, couvrait le prix de revient de 224 € par tonne. Et, à cette époque, l'envolée des cours des engrais n'intervenait pas encore…

Le MACF provoque une hausse annuelle des livraisons d'engrais azotés

D'après une note Agreste parue le 31 juillet, le ministère de l'Agriculture estime une hausse d'un peu plus de 6 % des livraisons d'engrais azotés en France entre les campagnes 2024-2025 et 2025-2026 (juillet à mai), à un peu plus de 1,8 Mt. Elle s'explique essentiellement par des achats d'anticipation entrepris par les agriculteurs au cours de l'automne 2025, avant la mise en place du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) au 1er janvier 2026. Mais, à partir de janvier 2026, les livraisons ont marqué le pas. Leur diminution s'est accélérée à partir d'avril, compte tenu de la crise du détroit d'Ormuz, qui a engendré une flambée des cours des intrants. Le prix moyen des engrais simples azotés, mesuré par l'indice Ipampa, a d'ailleurs crû de 17,4 % entre juillet 2025 et mai 2026, peut-on lire dans le document. Par ailleurs, concernant les engrais phosphatés, entre les campagnes 2024-2025 et 2025-2026, (mai-avril), les livraisons ont progressé de 2,4 %, à 338 000 t. Les prix (toujours mesurés avec l'indice Ipampa) ont grimpé de 7,9 % sur la période en moyenne. En revanche, les volumes d'intrants potassiques ont reculé de 4,3 %, à 377 000 t environ, pour une hausse des prix plus modérée, de 2,4 %.

// JEUNES

58 Et après le diplôme, ils font quoi ?

Quatre élèves du Legta de Château-Chinon reviennent sur leurs choix d'études et sur la direction qu'ils souhaitent donner à leurs projets professionnels, maintenant qu'ils ont leur diplôme en poche.

Toutes et tous ont la chance de faire des études qu'ils ont choisies. Dans leur parcours, ils ont également pu bénéficier du soutien et des encouragements d'enseignants qui ont cru en eux. Au Legta du Morvan, à Château-Chinon, Catherine Blin, enseignante récemment partie en retraite, est de ceux-là. C'est elle qui nous a contactés pour mettre en lumière les quatre parcours qui figurent dans cet article. Parce qu'elle considérait que ça en vaut le coup. Alors Terres de Bourgogne le fait avec plaisir parce qu'il est de notre rôle de montrer qu'en ruralité, les jeunes cultivent aussi des vocations précieuses, agricoles mais pas seulement, et qui sont le résultat de vrais choix.

Susannah Gore, 18 ans. A obtenu son bac CGEA avec mention Très bien.
Susannah est née en Belgique. Citadine dans son pays d'origine, elle a toujours ressenti une attirance pour la nature, les animaux et en particulier les chevaux. Pourtant, elle a commencé à se former pour travailler dans des laboratoires, jusqu'à son arrivée dans le Morvan, il y a quatre ans. Un contexte qui lui convenait beaucoup mieux. *« J'ai senti que c'était pour moi, ici »* précise-t-elle. Se former dans la gestion d'exploitation agricole devient alors son but, avec la volonté de faire de l'élevage. *« Je suis dans les vaches depuis trois ans et je compte bien continuer dans ce domaine. »* Sa mention Très bien obtenue au Bac résume aussi le fait que cette jeune femme s'est sentie à l'aise lors des épreuves : *« C'est une sérénité que je dois en grande partie à mon maître de stage, Olivier Loisil, à Ouroux-en-Morvan, qui m'a consacré du temps, qui m'a tout appris, alors que je connaissais très peu de choses à mon arrivée. Je suis allée loin dans ma volonté de connaître l'exploitation, de comprendre pourquoi on y faisait tel ou tel choix. Cela m'a aidé au moment des épreuves du Bac. J'avais travaillé pour. »* Au sein de cette exploitation en élevage bovin Susannah a accompli douze semaines de stage. À présent Susannah s'oriente vers un BTS Analyse conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'Agri) au CFPPA du Morvan, toujours à Château-Chinon. Un cursus qui va s'étaler sur deux ans, en apprentissage, qu'elle va poursuivre dans la même exploitation d'Ouroux-en-Morvan et qu'elle entame dès ces jours-ci. Son projet professionnel n'est pas encore totalement défini. Elle envisage l'installation à terme mais préfère, dans un premier temps, travailler comme salariée, histoire d'approfondir encore ses compétences. *« Je ne m'interdis pas non plus d'envisager une licence, une fois le BTS obtenu, pour maîtriser autant ce qui touche à l'élevage, que ce qui concerne l'administratif… »* Une chose est sûre : elle n'imagine pas quitter le Morvan. *« Et je souhaite aussi dire un grand merci à Catherine Blin qui a été mon enseignante en zootechnie ! »*



Susannah Gore est plus que jamais motivée pour travailler dans l'élevage bovin.

Maximilien Noël, 23 ans. A obtenu son BTS Aquaculture, mention Bien.
Le BTS Aquaculture forme à l'élevage d'animaux aquatiques. Pourtant, au départ, Maximilien avait commencé par se former dans le but d'obtenir une licence de biologie. Mais après la validation de sa première année, il prend conscience que ce type d'études ne lui convient pas vraiment. *« J'ai voulu m'orienter vers quelque chose plus en lien avec la pratique et c'est là que j'ai découvert le BTS Aquaculture du Legta du Morvan. Au départ, je suis surtout intéressé par les aquariums. Je suis venu au Legta parce que c'était la formation la plus proche géographiquement de ma région d'origine* (il est de la Lorraine) *et aussi parce qu'ils disposent d'une salle d'aquariologie qui m'intéressait beaucoup. »* Maximilien va tenter à nouveau d'obtenir sa licence en biologie mais, dans tous les cas, il sait que son BTS va lui être utile : *« il va beaucoup m'aider à trouver des stages et même sans licence, je pourrai travailler dans le domaine de l'élevage de poissons. »* Un stage, il en a fait un chez Neotropic, un producteur de poissons exotiques situé à Laillé, en Ille-et-Vilaine. Là, il s'est initié à l'élevage de cichlidés africain, des poissons rares avec très peu de producteurs en France. Maximilien a également présidé l'Association des lycéens, étudiants stagiaires et apprentis (Alesa) du Legta du Morvan, cette année. À la faculté, à Nancy, il avait déjà contribué à la création d'une association d'étudiants. *« L'un des buts de l'Alesa, c'est d'apprendre aux élèves la vie associative, une certaine forme d'engagement, c'est toujours utile. »* L'an prochain, Maximilien retourne à la faculté en deuxième année de licence de biologie. Il vise un master et à terme, travailler dans le domaine de l'aquariophilie en faisant de la reproduction.



Maximilien Noël repart sur des études universitaires mais a acquis à Château-Chinon un « bagage » qui lui sera très utile.

Tiago Abdelli, 17 ans. A obtenu son Bac Aquaculture, mention Assez bien.
Passionné de longue date par l'univers aquatique en général et l'aquariophilie en particulier, Tiago s'est dirigé assez naturellement vers des études sur ce domaine. *« J'ai beaucoup d'intérêt pour l'élevage de poissons exotiques et j'adore reproduire des décors naturels pour aquarium. La formation suivie au Legta du Morvan m'a permis d'apprendre les bases sur l'évolution des paramètres physico-chimiques dans un aquarium. J'ai aussi découvert la salmoniculture. J'ai acquis des connaissances que je pourrai transmettre en aquariophilie. »* Cet été, Tiago travaille chez Discus JDL, à Longpont, dans l'Aisne. Il s'agit d'une des très rares entreprises dans le monde à produire des Discus zéro parasite (un poisson d'Amazonie très recherché par les collectionneurs). Tiago va prolonger ses études en se lançant dans un BTS Aquaculture. Il envisage ensuite une licence, qu'il accomplirait à Nancy, mais à terme son ambition pourrait l'emmener bien plus loin : *« je pourrai peut-être partir en Indonésie afin de gérer une ferme que mon patron actuel voudrait racheter. Mais ma licence me permettra aussi d'obtenir un visa de travail au Japon, et là, j'envisagerai d'aller sur de la pêche professionnelle de thon ».*



Pour Tiago Abdelli, l'avenir sera dans les aquariums, mais peut-être très loin, en Asie.

Clara Benoît, 19 ans. A obtenu son Bac pro Service aux personnes et animation dans les territoires (Sapat), mention Bien.



Avec l'accompagnement de personnes en secteur rural, Clara Benoît a trouvé sa voie.

Clara en est venue à s'intéresser à ce type de formation parce qu'elle avait, elle-même, été directement confrontée à la problématique de l'accompagnement de personnes dépendantes dans son entourage familial. Le passage de l'idée à sa concrétisation a pleinement répondu à ses attentes. La jeune femme s'est sentie à sa place en Bac Pro Sapat. *« J'ai fait plusieurs stages, notamment au centre social de Château-Chinon, mais aussi à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Moulins-Engilbert, et à l'école maternelle de Châtillon-en-Bazois. La filière vous oblige à travailler avec des publics très différents. Cela nous permet de voir avec lequel on est le plus intéressé. »* Son Bac en poche Clara se prépare désormais à intégrer une école d'infirmières, à Nevers, dans laquelle elle vient d'être acceptée. C'est une formation sur trois ans qui s'ouvre à elle. Ensuite, travailler en hôpital, en clinique, ou en libéral : la jeune femme ne s'interdit rien pour l'instant. Mais elle l'assure : elle a des projets en tête.

Berty Robert

// VITTEAUX

21 Les *JA games*, c'est bientôt

Nous annonçons l'évènement depuis plusieurs mois. Ça y est, il arrive enfin. Les JA Games se tiennent samedi 22 août à l'hippodrome de Marcilly.

De la vitesse, de l'agilité, du mental, un peu de muscles, de la logique et beaucoup de cohésion : les futurs vainqueurs des JA Games auront certainement *« un peu de tout ça »*. Comme nous l'avions annoncé dans nos colonnes au début du printemps, les Jeunes agriculteurs de Vitteaux se lancent dans un événement 100 % inédit avec des épreuves *« fun et agricoles »* à l'hippodrome de Marcilly. La semaine dernière, seize équipes de six participants étaient inscrites. *« Nous faisons une dernière relance depuis plusieurs jours, notre idée était d'arriver à 16 équipes mais nous pouvons éventuellement monter jusqu'à 20 ! Tout le monde est le bienvenu, il suffit d'avoir au moins 16 ans »*, indique Jérémy Leguy, président du canton JA. Les personnes souhaitant relever le défi peuvent contacter les organisateurs sur les réseaux sociaux. À jeter un œil sur le programme, ça vaut vraiment le coup ! Pas moins de 14 épreuves se dérouleront tout au long de l'après-midi de ce samedi 22 juin, avec de nombreuses rotations entre 13 heures et 18 heures. *« Il y aura des quiz, des parcours à effectuer, des courses de sacs, des lancers de bottes, du tir à la corde et comme nous l'avions déjà indiqué, une grande surprise à la fin, très largement inspirée d'Intervilles. Des points seront attribués après chaque exercice, les quatre meilleures équipes disputeront une finale en soirée. La bonne humeur sera requise pour cette journée que nous espérons réussie ! Nous aurons aussi un DJ pour terminer en beauté »*, poursuit Jérémy Leguy.

AG



Jérémy Leguy annonce la participation d'au moins 16 équipes, soit 96 concurrents.

// ÉLEVAGE

Pénurie de fourrage, l'entraide s'organise

Face à la sécheresse et aux épisodes caniculaires, de nombreux éleveurs de l'Yonne ont fait appel aux céréaliers pour disposer de stock supplémentaire de paille pour nourrir leurs animaux. C'est le cas du Gaec Prévot, éleveur de bovins allaitants à Sainte-Magnance qui a fait appel à trois céréaliers.



Le Gaec Prévot a fait appel à des céréaliers pour avoir suffisamment de pailles pour l'année.



Le Gaec Prévot élève des vaches charolaises et aubrac.

Associé avec son fils Jules depuis le début de l'année, Étienne Prévot, éleveur de bovins allaitants, maraîcher et producteur de céréales à Sainte-Magnance, anticipe les aléas climatiques à venir. Depuis cinq ans, le Gaec a réinstauré la production de betteraves fourragères. *« Lorsqu'un voisin a relancé la production de betterave fourragère et nous en a vanté les mérites nutritifs pour ses bêtes, nous avons décidé de sauter le pas. C'est une culture résistante et qui apporte un paquet d'unité fourragère (UF). on arrive à faire 60-65 t/ha avec un taux UF35 du kilo »*, affirment les Prévot père et fils. Après avoir investi dans une arracheuse automotrice, Étienne Prévot avoue que même si le désherbage est difficile, *« les betteraves fourragères résistent bien à la chaleur, peut-être même mieux que du maïs »* et comme il le dit si bien *« cela fait un fourrage supplémentaire à donner à nos bêtes, et cela permet de ne pas mettre nos œufs dans le même panier »*. Outre les betteraves fourragères, le Gaec Prévot produit également six hectares de maïs, de la luzerne et quand le temps s'y prête du foin. *« En récoltant de bonne heure, on a fait un petit peu de regains et on a réussi à réaliser cinquante bottes de foin sur 20 hectares. C'est une demi-récolte, mais on ne va pas s'en plaindre, c'est mieux que rien »*, témoigne-t-il avec un brin d'optimisme.

Habitants dans un secteur majoritairement dédié à l'élevage, Étienne et Jules conviennent que l'objectif commun c'est *« d'acheter seulement le complément azoté pour l'engraissement. Sinon, nous essayons d'être le plus autonome possible en produisant nous-mêmes l'aliment, composé notamment de pois, de céréales, d'ensilage, d'enrubannage, de luzerne et de betteraves »*.

S'entraider dans les moments difficiles

Lorsque les rendements en fourrage ne sont pas à la hauteur de ce qu'attend l'éleveur, il est contraint d'acheter des stocks supplémentaires. *« Chaque printemps, au mois d'avril-mai, quand il manque un peu de céréales, c'est plus facile d'acheter dix tonnes de maïs que d'acheter de l'ensilage ou du foin. C'est introuvable »*, avoue-t-il. Pour autant, cette année, Étienne Prévot a fait appel à trois céréaliers pour avoir des stocks supplémentaires de paille. *« Avec Jean-Baptiste Thibaut, on s'est connus par le biais de relations, il y a de ça quelques années, et je savais qu'il produisait de la paille. En voyant que ma récolte de paille allait être divisée par deux, j'ai fait appel à lui. On a donc échangé de la semence de luzerne contre de la paille »*, se souvient-il. Près de 40 hectares ont été récoltés. Suite à cet échange, Étienne Prévot prend contact avec d'autres céréaliers dans l'Auxerrois et sur Époisses. *« Un de nos anciens stagiaires nous a également donné de la paille ainsi qu'un voisin à lui. Cela nous a permis d'acquérir 40 hectares de paille supplémentaires »*, ajoute-t-il. Étienne Prévot fait donc appel à un prestataire de pressage sur l'Auxerrois pour lui permettre *« de ne pas avoir de contraintes et de n'avoir juste qu'à ramener la paille »*. En confiant des semences de luzerne à Jean-Baptiste Thibaut, l'objectif est par la suite de *« récupérer sa luzerne sur Auxerre »*. Grâce à ses échanges, le Gaec Prévot a récupéré 80 hectares de paille et 40 hectares de blé d'un céréalier de Viviers qui n'avait pas fauché. *« Avec les céréaliers, nous avons toujours été très différents, mais cette année, lorsque j'étais dans le besoin, je suis vraiment tombé sur des gars sympas qui étaient prêts à m'aider. Nombre d'entre eux ont compati à la situation actuelle de l'élevage. Entre le besoin d'aliment, le manque d'eau et la baisse des prix de la viande, c'est la triple peine »*, conclut-il. À l'automne, l'objectif est de resemer des couverts pour avoir des fourrages supplémentaires pour l'année prochaine.

Charlotte Sauvignac



// INCENDIES

Merci les agris

Des agriculteurs, dont des JA de la Côte, ont *« donné la main »* lors de l'incendie de Couchey et Marsannay qui a détruit près de 150 ha de forêts et de végétation.



Parmi les tonnes présentes, celles de Philippe Gransagnes et Samuel Goguely.



Des hélicoptères bombardiers d'eau ont été déployés.

La parcelle où a été réalisée la fresque du Tour de France avait servi, quelques jours plus tôt, de zone de ravitaillement pour les sapeurs-pompiers. Ces derniers ont été monopolisés plusieurs jours sur l'énorme incendie qui s'est déclaré le 19 juillet sur la commune de Couchey, au sud de Dijon. Parmi les agriculteurs ayant prêté main-forte figuraient plusieurs JA de la Cote dont Clément Stoenel, qui revient avec nous sur cet événement : *« Pour ma part, j'étais en train de travailler à la porcherie à Épernay-sous-Gevrey quand Julien Renard, un collègue agriculteur de Barges, m'a contacté en m'informant qu'il fallait du renfort ! Tous les ravitaillements en eau étaient les bienvenus, il ne fallait pas traîner »*. Clément Stoenel a aussitôt rempli sa tonne : *« je suis allé à la rencontre de Julien et nous avons fait la route ensemble, en nous arrêtant donc sur la parcelle où nous avons fait la fresque quelques jours plus tard. Une trentaine de personnes, des agriculteurs, des viticulteurs et des gens du BTP sont venus participer à l'opération. L'organisation n'était pas optimale au début, c'était un peu la panique, mais tout est rentré dans l'ordre par la suite. Les ravitaillements se sont succédé toute la nuit jusqu'au lendemain matin. Heureusement, cet incendie a fini par être fixé. Encore une fois, c'était très impressionnant. Et limite inquiétant »*. Les autres agriculteurs ayant participé selon nos informations, en plus des deux préalablement cités : Loïc Dumont, Philippe Gransagnes, Julien Mignardot, Thomas Collardot, Samuel Goguely et Julien Sirugue.

AG

// TOUR DE FRANCE

Un tableau signé JA

Les Jeunes agriculteurs de la Côte ont, comme prévu, participé à leur manière à la quatrième étape du Tour de France féminin en réalisant une très belle fresque à Marsannay.

Marlen Reusser a remporté le contre-la-montre entre Gevrey et Dijon ! Bon, à part les spécialistes de la petite reine, peu de monde devait connaître cette cycliste avant mardi. Des échanges en matinée avec le public local mettaient plutôt Pauline Ferrand-Prévôt au rang numéro 1 des coureuses les plus connues du peloton. La médaillée d'or aux JO de Paris 2024, lauréate du Tour 2025, n'a malheureusement pas fait mieux que le 34e chrono individuel. Hormis cette petite déception sportive, cette journée a tenu toutes ses promesses en ce qui concerne l'ambiance, la bonne humeur et les festivités. Comme annoncé dans une dernière édition de Terres de Bourgogne, les Jeunes agriculteurs de la Cote ont mis leur grain de sel en réalisant une fresque aux pieds des lacets de Marsannay-la-Côte. Ces mêmes JA tenaient également un stand place des Marronniers à Gevrey-Chambertin, là où les cyclistes s'élançaient une à une. De bons produits locaux étaient notamment proposés.

AG





Une buvette et une restauration rapide étaient assurées par l'équipe présidée par Clément Stoenel.



Parmi les autres stands : celui de Matthias Colson, agriculteur à Moloy, qui a fait un carton avec ses glaces fermières.

// VENTE DIRECTE

Une cadence de « ouf »

Clément Bathelier, jeune agriculteur à Genlis, rencontre un joli succès avec son atelier de poules pondeuses. Un second distributeur automatique sera prochainement installé devant sa ferme, le premier ne suffisant pas à répondre à la demande de ses clients.

Les distributeurs automatiques, on en entend parler depuis des années. Et force est de constater que ça marche ! En voici un nouvel exemple, cette fois-ci du côté de Genlis, chez Clément Bathelier, installé sur la ferme familiale depuis un peu plus d'un an. Le jeune homme souhaitait développer la vente directe, déjà présente sur l'exploitation avec la viande bovine. *« Mon idée de départ n'était pas forcément arrêtée aux poules pondeuses. J'étais ouvert à tout, mais je me suis lancé dans cette voie en voyant qu'il n'y avait pas grand-chose dans les environs »*. Clément Bathelier est *« parti »* avec 250 poules l'été dernier. Son distributeur a été installé en octobre devant sa ferme, sur la route de Varanges. *« Au préalable, j'avais mené une enquête, je savais qu'il y avait du potentiel avec les œufs. Mais de là à ce que cela marche autant… C'est une très belle surprise, j'espère que ça va continuer »*, confie le Côte-d'orien, contraint de remplir son équipement deux fois par jour.

Ça part vite

Aussitôt récoltés, aussitôt dans les casiers et aussitôt achetés : les œufs ne mettent pas longtemps à être écoulés, nous l'avons constaté en voyant défiler plusieurs voitures durant l'interview. *« Les clients payent par carte. Avec le sans contact, il ne faut que quelques secondes et l'affaire est jouée. Il n'y a pas besoin de faire la queue comme dans un magasin, il est possible de venir à n'importe quel moment de la journée, même la nuit si vous voulez ! Tels sont les avantages d'un distributeur automatique. Les volailles ne sont pas bien loin d'ici : je ne mets pas longtemps à remplir les casiers. Dans tous les cas, j'ai une application sur mon téléphone qui me renseigne de tout ! Au niveau des prix, je ne suis pas plus cher qu'en supermarché : la douzaine est à 4,10 euros, les six œufs sont à 2,20 euros »*. L'ancien étudiant du lycée de Quetigny va donc investir dans un second distributeur d'une plus grande contenance. *« Je vais augmenter mon parc de poules en passant à environ 800 têtes. Dans le même temps, je vais diversifier les produits frais disponibles dans les distributeurs, en travaillant notamment avec d'autres agriculteurs locaux. Je réalise actuellement une autre enquête clients pour viser au plus juste des besoins »*.

AG



L'éleveur de 24 ans devant son premier investissement, rempli deux fois par jour.

// COOPÉRATIVE AXEREAL

58 Des évolutions d'assolements tout en douceur

Au sortir de la moisson 2026, la coopérative, notamment présente sur la Nièvre, partage le constat général de rendements très hétérogènes en blé. Dans ce contexte difficile, elle fournit des pistes pour les prochains assolements en s'appuyant sur la prise de recul plutôt que sur la précipitation.

Changer de direction en permanence peut conduire à tourner en rond ou à finir dans un mur. En agriculture, même si chaque année est différente, se fixer un cap réfléchi et s'y tenir paraît plus que jamais indispensable. C'est la réflexion qu'on se fait au sein de la coopérative Axereal, alors que les récoltes 2026, mises à rude épreuve par les conditions climatiques, s'avèrent parfois décevantes. Alors que les exploitations purement céréalières s'interrogent sur leurs capacités à tenir encore longtemps, dans un tel contexte économique et de travail, le bilan de ces moissons permet aussi de voir de quelle manière la coopérative veut accompagner ses adhérents. Chez Axereal, on fait un constat similaire à de nombreuses régions de France : des colzas plutôt bons, des rendements très hétérogènes et parfois décevants en céréales, de belles qualités mais des cultures qui ont souffert des conditions météo dans la dernière phase de leur mûrissement.

Des céréales à pailles décevantes

Le colza est la culture qui s'en sort le mieux, comme le confirme Arnaud Johanet, directeur de région au sein de la coopérative, en responsabilité du secteur Loire-Nivernais : *« Nous ne sommes pas sur des rendements exceptionnels. On est tout juste sur la moyenne quinquennale. Néanmoins, avec sa valorisation à la vente, le colza permet aux exploitations de disposer d'un peu de marge. C'est moins le cas sur les céréales à paille. »* En blé et orge, les rendements sont plus mauvais avec une valorisation incertaine, même si, ces dernières semaines, les cours se sont un peu mieux comportés (la tonne de blé tendre tournant autour de 220 euros). Sur la Nièvre, avec, globalement, un sud du département doté de terres plus profondes et un nord avec des terres plus superficielles, les constats confirment qu'au nord, les rendements ont plus décroché. Cela fait suite à une campagne 2025 où les rendements observés dans le département avaient été bons, voire très bons par endroits. En 2026, les céréales sont en dessous de la moyenne quinquennale, avec une forte hétérogénéité, due aux types de sols et aux conduites culturales. En blé, les rendements relevés vont de 40 à 80 q/ha mais la moyenne se situe à peine à 60 q. *« L'an dernier dans la Nièvre,* souligne Arnaud Johanet, *nous étions plus proches des 70 q. »*

Ajuster les assolements

Ces constats confirment, au sein de la coopérative, qu'on ne peut plus se contenter de choix généraux dans la conduite des exploitations. La coopérative privilégie, de ce point de vue, des approches très individualisées en prenant en compte le contexte des sols, l'économie de l'exploitation, les débouchés, si on est céréalier ou polyculteur-éleveur. *« C'est là que notre métier prend tout son intérêt,* poursuit Arnaud Johanet, *parce qu'on ne peut pas laisser l'agriculteur seul face à ces choix. »* Pour 2027 quelques ajustements d'assolement seront à faire sur chacune des exploitations. *« Mais, selon nous, ces ajustements doivent se faire à la marge. Il n'est jamais bon de faire des virages à 90 °, parce qu'on les fait toujours la mauvaise année, ou une année trop tard. Peut-être serait-il bon, pour 2027, de consacrer 15 ha à des légumineuses, mais tout dépend du contexte de chaque exploitation. Le raisonnement sur le pilotage ne peut pas être identique entre un jeune qui vient de s'installer et un exploitant proche de la retraite ».* Le colza, en tout cas, apparaît comme un incontournable… à condition d'être bien mené. *« Dans un contexte de difficultés économiques, le premier réflexe peut être de décider de diminuer les cultures qui sont lourdes en charges et consomment de la trésorerie,* constate Arnaud Johanet. *C'est un peu le cas du colza mais y renoncer serait pour nous une erreur, puisque depuis quelques campagnes, c'est tout de même lui qui ramène de la trésorerie dans les fermes. En revanche, si on maintient le colza, il faut le faire correctement : y mettre les moyens et faire le travail nécessaire quand il faut. C'est une culture rémunératrice mais qui peut vite faire perdre de l'argent, selon la manière dont elle est conduite ».*

Accompagner les agriculteurs

Christian Lamouroux, technico-commercial référent chez Axereal, renchérit : *« Le colza est une culture indispensable. Cette année on est à peu près à 30 q de moyenne, et la marge brute permet de sortir un chiffre d'affaires. Nous avons un service agronomique très présent sur le terrain, porteur de solutions. Il y a aujourd'hui, sur ce type de culture, de la fertilisation organique à apporter, sur le rang semé au monograine, des techniques qui améliorent la qualité de semis et donc l'implantation. Il est impératif d'installer correctement le colza à l'automne, afin qu'il soit résistant face aux insectes. Nous disposons de réponses techniques et notre rôle est de les transmettre à nos agriculteurs si on veut les encourager sur cette voie ».* Enfin, dans l'optique d'appréhender au mieux les assolements pour 2027, il importe d'avoir du recul et de ne pas prendre des décisions en s'appuyant sur les résultats de l'année précédente. *« Par exemple,* explique Arnaud Johanet, *l'orge de printemps est une culture qui s'en sort plutôt bien lorsqu'elle est semée à l'automne. En 2026, c'est pourtant la culture qui connaît les plus mauvaises performances, en termes de rendement. Alors, si on se base sur cette performance, on peut se dire qu'on arrête ou qu'on diminue. On peut aussi regarder les moyennes à 5 ou 10 ans et là, globalement, en marge brute, l'orge de printemps fait partie, avec le colza, des cultures en tête de liste. Sur nos structures, l'orge de printemps coûte, globalement, moins cher à produire que de l'orge d'hiver ou du blé, et lorsqu'on sort un rendement correct (ce qui est le cas sur 10 ans), avec une bonne valorisation, on doit la maintenir sur les assolements, voire la faire progresser, à partir du moment où on la sème à l'automne ».*



Dans les assolements pour 2027, le colza sera un incontournable, car rémunérateur. Mais il impose d'être correctement conduit.

Berty Robert

// VILLES ET VILLAGES FLEURIS

58 Appel à candidatures

En partenariat avec le CAUE de la Nièvre et Nièvre Attractive, le Conseil départemental lance un appel à candidatures pour accompagner trois communes dans leur démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris » en 2026-2027. Ouvert à toutes les communes de la Nièvre, cet accompagnement permettra de bénéficier d'un diagnostic, de conseils personnalisés et d'un suivi technique afin de préparer l'obtention d'une première fleur ou une progression dans le label à l'horizon 2027. Les candidatures pour l'appel à projet sont à déposer avant le 4 septembre 2026 : label-vvf@nievre.fr

Pour rappel, « Villes et Villages Fleuris » récompense les collectivités engagées dans l'amélioration durable du cadre de vie à travers la place accordée au végétal notamment. Aujourd'hui, 30 communes nivernaises sont déjà distinguées par ce label. Plus d'infos et dossier de candidature : nievre.fr

D'après communiqué



Le Conseil départemental, en partenariat avec CAUE de la Nièvre et Nièvre Attractive, propose un accompagnement pour trois communes nivernaises dans leur démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris ».

// SOUTENIR LES AIDANTS

58 Le Crédit Agricole Centre Loire s'engage

Avec une enveloppe globale de 100 000 euros pour ce 3e appel à projet dédié aux aidants, la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Centre Loire a choisi de soutenir quatre projets du Cher, du Loiret et de la Nièvre. Pour ce dernier département, c'est le programme « Gestes et postures des aidants » de la MSA Services Bourgogne Franche-Comté, ainsi que l'association « Parents » (Mots pour Maux d'Enfants) qui furent distingués, début juillet.

D'après communiqué

Suivez-nous sur notre page Facebook

// SYNDICALISME

89 Un climat qui mine le moral

Dans l'Yonne, les réunions « moissons » organisées par la FDSEA se poursuivent. Le 27 juillet dernier, Jean-Baptiste Thibaut, céréalier et viticulteur à Quenne accueillait les agriculteurs du secteur pour *« témoigner des difficultés rencontrées sur le terrain »*.



Ce 27 juillet, une quinzaine de céréaliers se sont réunis chez Jean-Baptiste Thibaut pour faire un bilan des moissons.

« Au-delà des prix de vente, ce qui m'inquiète le plus c'est notre niveau de charges actuel. Le sénateur, Laurent Duplomb, l'avait bien souligné à l'assemblée générale de la FDSEA : les charges sont beaucoup plus importantes et nous ne les maîtrisons pas. Les charges et toutes les normes que l'on nous impose, qu'il s'agisse des contraintes environnementales ou administratives, nous empêchent d'être compétitifs par rapport au marché mondial. Le contexte géopolitique n'a rien arrangé à cette situation, bien évidemment », a souligné Franck Pouillot, lundi 27 juillet à Quenne, au cours de la réunion « moisson » organisée par la FDSEA. À ses côtés, Charles Baracco, président du syndicat, prenait la température. Le constat était sans appel… Certains témoignaient de *« rendements divisés par deux par rapport à une année habituelle », « d'autres de problèmes de désherbages importants »*. *« Les champs qui paraissaient à peu près propres à l'automne se sont révélés impactés par la présence de ray-grass et de vulpin au printemps »*, témoignait l'un d'entre eux. Anicet Bretagne, céréalier à Gy-l'Evêque, est revenu sur le phénomène de *« faux hiver »* connu cette année. Celui-ci a favorisé *« une levée en continu des ray-grass et vulpins tout au long de l'année. Cet hiver doux n'a pas permis de tuer les adventices, ce qui a créé un risque plus important de saleté sur les parcelles »*, a-t-il indiqué. Face à ces problèmes de désherbage, les agriculteurs rapportaient des *« charges de mécanisation importantes qui handicapent les travaux dans les champs »*. Certains pensaient à l'avenir, en misant sur les Cuma. D'autres restaient axés sur la situation *« à l'instant T »*. *« On ne peut pas investir en ce moment, on est dans le dur là. Que l'on soit installé depuis 50 ans, 30 ans ou 10 ans ou 2 ans, de nombreuses exploitations céréalières sont dans le rouge depuis 2 à 3 ans. Ça ne va pas être possible de durer longtemps. Le Caf peut être une bonne solution pour motiver les acteurs agricoles à agir et accompagner les exploitations en difficulté »*, a indiqué l'un des participants.

« Une faillite silencieuse »

En revenant doucement sur le sujet principal, ils sont restés humbles et ont constaté que *« sur des sols superficiels, les rendements et la qualité des cultures ont décroché à un niveau impressionnant. Nous avons réellement senti la différence en discutant entre nous. C'est très inquiétant pour l'avenir »*. En se tournant vers les nouveaux installés, certains se souvenaient qu'à l'époque *« quand je me suis installé, on acceptait 2 années mauvaises sur 10, aujourd'hui, la tendance s'est inversée »*. À cela s'ajoute, *« une inflation généralisée des charges »* qui les pousse à se questionner : *« sous quelles conditions, les jeunes vont s'installer aujourd'hui ? »*. Par ailleurs, l'animatrice en productions végétales de la FDSEA, Oana Poisson, est revenue sur l'arrêté contraignant les agriculteurs à stopper leurs travaux l'après-midi. Jean-Baptiste Thibaut, suivi par d'autres céréaliers, a rappelé le *« bon sens paysan et la règle des trois 30 : dès que la température dépasse les 30 °C, les 30 % d'hygrométrie et les 30 km/h de vent, nous stoppons nos activités, car cela ne sert à rien, cela peut impacter notre matériel et nous-même. Nous avions déjà commencé à stopper nos travaux, avant même que l'arrêté soit sorti »*. À l'inverse, l'arrêté concernant les jachères a été jugé trop tardif au regard de la situation caniculaire vécue ces dernières semaines. *« Il faut que les jachères soient récoltées plus tôt pour qu'elles soient encore nutritives »*.

Avant de discuter de la Loi d'urgence agricole qui a été votée dernièrement au Sénat et à l'Assemblée Nationale, les céréaliers ont convenu qu'il faut absolument *« trouver des projets de diversification, soit en céréales, soit par des projets de retenues d'eau, ou en faisant de l'élevage. Le problème c'est que dans l'Yonne, nous sommes mal desservis pour nous lancer dans des productions originales »*.

Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

89 Les prairies impactées par les aléas climatiques

Le 29 juillet dernier, la FDSEA de l'Yonne est allée à la rencontre des éleveurs de l'Avallonnais, pour faire un point sur l'état des prairies et dresser un bilan des moissons.

Plus d'une cinquantaine d'éleveurs étaient présents, le mercredi 29 juillet, à Annéot, au sein de l'exploitation agricole de Damien Commaille, éleveur de bovins allaitants. Côté fourrages, les éleveurs font état d'une *« demi-récolte par rapport à une année normale »*, même si certains avouent que cette récolte est moins *« catastrophique qu'en 2024 »*. Arnaud Guyard, éleveur de bovins et ovins allaitants, remontait l'idée *« de rachat de quintaux »*. *« Ce serait comme les VCI en viticulture, l'idée serait de sécuriser et lisser les récoltes sur des années sans pour autant affecter les assurances. Cette situation de sécheresse et de canicule risque de se reproduire dans les années à venir »*, imaginait-il. Manon Da Costa, directrice de la FDSEA prenait note aux côtés de Charles Baracco, son président. D'après l'indice de pousse des prairies (IPP Airbus), *« une belle avancée de la pousse »* a été observée sur les mois de février, mars et avril, *« sauf qu'elle ne correspond pas aux dates de sortie des animaux »*. Par la suite, cette période a été stoppée par les épisodes caniculaires. *« La FDSEA de l'Yonne demande donc une évaluation des pertes par des fermes de référence et pas seulement par le satellite pour que cela soit plus conforme à la réalité. La FRSEA a demandé des aides pour financer le transport fourrage/paille. En fonction du taux de perte, les éleveurs pourront toucher des aides via le dispositif Prairies ISN »*, informait la directrice. Pour les éleveurs assurés : *« soyez vigilants parce que la fin des collectes de données s'opère jusqu'au mois d'octobre. Globalement, les assureurs vont payer, enfin les interlocuteurs uniques payeront sur le laps de temps novembre janvier. Donc sur cette période-là, il faudra que vous soyez bien vigilants dans vos mails ou même que directement vous appeliez »*.

Une filière qui souhaite se faire entendre

Après cette discussion, Charles Baracco a essayé de prendre la température suite aux arrêtés publiés au cours de l'été, notamment celui concernant l'interdiction de moissonner l'après-midi. *« On ne pouvait pas faire autrement, c'est une question de bon sens paysan. On n'avait besoin d'un tel arrêté pour stopper les chantiers »*, ont manifesté plusieurs éleveurs. *« Pour poser le contexte, le préfet a consulté la profession suite à des difficultés rencontrées par le SDIS. Les pompiers ont été dans le jus très rapidement. Dès la première réunion, le SDIS souhaitait qu'on recommence à travailler vers 20 heures alors que le préfet a souhaité que l'arrêté soit levé à 18 heures »*, précisait le président de la FDSEA. À long terme, *« l'objectif serait de créer un arrêté en accord avec les besoins de la profession agricole, du SDIS et de l'État qui ne bougerait pas et qui serait publié dès lors que nous nous retrouverions dans des années similaires »*.

Plus récemment, nombre d'entre eux revenaient de la manifestation lancée par la Fédération nationale bovine à Venarey-les-Laumes en Côte d'Or, devant l'abattoir Bigard. Un sentiment de frustration se faisait sentir car *« aucun représentant de l'abattoir ne s'est déplacé. Aucune discussion n'a été engagée »*. Quelques participants ont d'ailleurs pointé du doigt le fait que *« même si Bigard porte 45 % du marché français et reste donc le groupe majoritaire des abattoirs en France, d'autres groupes ont également leur part de responsabilité sur la baisse des prix »*. Manon Da Costa et Oana Poisson ont souhaité revenir sur les nombreuses intox qui gravitent autour du prix de la viande bovine. Des faits retrouvés sur internet qui ne relatent pas la réalité : *« la consommation s'effondre, trop d'animaux en ferme, plus aucun abattage, l'arrêt de l'export ou encore la baisse des charges »*.



Le 29 juillet, Damien Commaille a accueilli la réunion « moisson » dans l'Avallonnais, organisée par la FDSEA de l'Yonne.

Charlotte Sauvignac

DÉPARTEMENTS

// JEUNES AGRICULTEURS

Terres de Jade prend de l'allure

À l'approche de la fête régionale de l'Agriculture, Yohann Seguin, président du comité d'organisation, et son équipe se sont réunis le 23 juillet dernier, à Égriselles-le-Bocage pour poursuivre les préparatifs.

Entouré par une vingtaine de jeunes agriculteurs dans la salle du conseil, à Égriselles-le-Bocage, ce 23 juillet, à 19 heures, Yohann Seguin, président du comité d'organisation de Terres de Jade relate les actualités départementales. *« Nous sommes tous d'accord pour dire que les moissons sont hétérogènes et que de manière générale, les rendements sont bas »*, lance-t-il. Les dernières retardataires saluent l'assemblée et hochent la tête. En prenant les dossiers en main, il fait un rappel des dernières avancées. Le canton de Villeneuve-sur-Yonne a lancé cet été *« un concours interne au sein du département pour construire des structures de paille à l'effigie de la fête. La plus belle structure de paille aura droit à un lot conséquent »*. Au sein de leur canton, cinq structures de paille seront, prochainement, positionnées *« sur les routes en direction de Troyes, d'Auxerre, de Saint-Valérien, de Montargis et de Bray-sur-Seine »*. En avançant sur la chronologie des mois à venir, le président du canton, Paul Gonnet, annonce qu'*« une centaine de bénévoles est attendue pour la préparation de la Fête. D'ailleurs, les jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté sont également les bienvenus »*, avance-t-il. Du côté du programme : Terres de Jade accueillera le concours départemental, le samedi suivi du concours régional de labour le dimanche. *« Le dimanche matin, à neuf heures pétante, nous organiserons la traditionnelle messe des laboureurs »*, convient-il. À cette occasion Pierre Gonnet *rappelle que les « inscriptions sont ouvertes pour les jeunes motivés »*. Pour s'inscrire, vous pouvez le contacter[1]. En parallèle de ce concours, des démonstrations de moiss'batt et de C15 Cross seront organisées. *« Nous avons neuf à dix personnes de l'Yonne et du Loiret qui participeront aux démonstrations de C15 Cross, et huit personnes de l'Yonne et de Seine-et-Marne qui se sont manifestées pour les démonstrations de Moiss'batt cross »*, dénombre-t-il. Le village des partenaires, quant à lui, est une énorme fierté pour le canton, avec près de 75 partenaires, un chiffre habituellement porté à 60 dans les 7 dernières éditions. Il salue également le fait que *« sur sept années d'éditions, c'est la fête de l'Agriculture qui a reçu le plus de soutien de ses partenaires »*, exprime-t-il avant d'être interrompu par les applaudissements de ses collègues.



Les jeunes agriculteurs de Villeneuve-sur-Yonne se sont réunis, le 23 juillet dernier, pour poursuivre les préparatifs sur Terres de Jade.

Un pur produit bourguignon

Cette bonne nouvelle s'accompagne d'une autre : *« près d'une trentaine de producteurs seront présents pour vendre leurs produits et promouvoir la vente directe »*. Parmi eux, nous retrouverons des fromagers, apiculteurs, producteurs de yaourts, des brasseurs, artisans, des producteurs de biscuits et de farine. Pour accueillir comme il se doit les familles, Pierre Gonnet informe *« que des jeux pour enfants seront mis à disposition. Dans cet espace, nous allons retrouver des structures gonflables, une ferme pédagogique, des balades à dos d'âne et de poney ainsi qu'une maquilleuse »*. Les enfants pourront également s'amuser en observant *« des démonstrations de chiens de troupeau »*, pendant que les adultes pourront réaliser des *« baptêmes d'hélicoptère »*. Si les férus de matériels agricoles sont de la partie ils pourront assister à des démonstrations de *« moisson d'antan »*. Le samedi soir, les jeunes agriculteurs se mettront aux fourneaux pour concocter une *« poêlé campagnarde avec des produits du terroir ainsi que des cuisses de poulet »*, pendant que les deux artistes *« G33 et Celtifirt'air »* animeront la soirée, avant d'être rejoint en fin de soirée par un DJ. Au même moment, la remise de prix du concours départemental de labour aura lieu. Les médailles, subventionnées par le Crédit Agricole, seront offertes aux grands gagnants qui pourront participer le lendemain, au Concours Régional de Labour. La fin de soirée sera réservée à un spectacle pyrotechnique. Tandis que le dimanche midi, les jeunes agriculteurs veulent innover : *« nous allons préparer des burgers avec des produits locaux »*. Pour l'heure, les jeunes agriculteurs avouent *« qu'il ne faut pas rougir quant au travail fourni et aux résultats obtenus »*.

Charlotte Sauvignac

(1) Contact : 06 26 97 78 02.

// TOUR DE FRANCE

Le rayon syndical

La FDSEA 58 s'est mobilisée le 15 juillet à Billy-Chevannes, lors du passage du Tour de France dans la Nièvre.

À l'occasion du passage du Tour de France dans la Nièvre, le 15 juillet dernier, la FDSEA a organisé une journée d'animation à Billy-Chevannes. Le but était de mettre l'accent sur l'agriculture du département lors d'un partage d'animations avec le grand public durant ce rendez-vous populaire.

Ainsi, tout au long de la journée, plusieurs centaines de visiteurs se sont retrouvés sur le site de Billy-Chevannes pour suivre la retransmission de l'étape sur un écran géant, dans une ambiance conviviale. En plus, une buvette et un espace de restauration étaient proposés, avec une mise à l'honneur des produits locaux grâce au repas composé de viande (préciser le morceau et le type : porc, bovins, etc.) fournie par Sicarev et La Fermille, accompagnée de pommes de terre issues de la production du Jardin de Marigny et préparées sur place par les bénévoles.



FDSEA 58

Une journée d'animation fut organisée par la FDSEA 58 dans le cadre du passage du Tour de France dans la Nièvre.

Plus qu'un concours

Outre l'implication durant cette journée, un engagement en amont a été fort. En effet, les agriculteurs du département au côté de la FDSEA 58, se sont fortement mobilisés pour réaliser une fresque géante dans le cadre du concours orchestré par la FNSEA à l'occasion du Tour de France. Cette création nivernaise représentait les quatre saisons ainsi que les productions emblématiques du département. Plus en détail, le printemps était représenté par une tête de vache et une tête de mouton, symboles de l'élevage nivernais. L'été mettait en avant les grandes cultures avec un épi de blé et un tournesol en fleur. L'automne était incarné par une grappe de raisin accompagnée d'un verre de vin, rappelant le patrimoine viticole du territoire. Enfin, l'hiver fut dépeint par un sapin, icône incontournable de la production Morvandelle. Cette fresque était complétée par le slogan « AgriGagnant Nièvre » ainsi qu'un vélo (passage de la Grande Boucle oblige) entièrement réalisé à partir de petites bottes de paille ; marquant l'engagement des agriculteurs.

Au final, cette journée de partage réussie permis de valoriser le savoir-faire, les productions locales et l'engagement des agriculteurs nivernais auprès de tous. Grâce à la mobilisation des bénévoles et des partenaires, cet événement démontra, une nouvelle fois, la capacité du réseau FDSEA à faire vivre le territoire tout en rassemblant agriculteurs et citoyens. Comme pour les coureurs, les agriculteurs fournissent des efforts à chaque étape de leur parcours, tout en intégrant le grand public à leurs combats ; cet événement de la FDSEA 58 fut en somme le témoin de tout ceci.

FDSEA 58



FDSEA 58

La fresque réalisée par les agriculteurs bénévoles une semaine avant le passage de la Grande Boucle dans le département.

RÉGION

// RESTAURATION COLLECTIVE

De nouveaux outils pour favoriser les produits français

Les objectifs de la loi Égalim restent ambitieux : intégrer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique, dans les restaurants collectifs. Pour aider les acheteurs publics à franchir une nouvelle étape, le Gouvernement met à leur disposition plusieurs outils destinés à simplifier leurs achats et à renforcer les débouchés des filières agricoles françaises.



Illustration générée par IA

Cantines scolaires, hôpitaux ou établissements médico-sociaux : la restauration collective est appelée à renforcer ses approvisionnements en produits répondant aux critères de la loi Égalim.

Les cantines scolaires, restaurants d'entreprises, établissements hospitaliers ou encore structures médico-sociales constituent un marché stratégique pour l'agriculture française. À l'occasion de la réunion plénière du Conseil national de la restauration collective (CNRC), le ministère de l'Agriculture a présenté une série de nouveaux outils destinés à accélérer la mise en œuvre de la loi Égalim.

L'objectif reste inchangé : atteindre au minimum 50 % de produits durables et de qualité dans les achats alimentaires de la restauration collective, dont 20 % de produits biologiques. Pour accompagner les gestionnaires, plusieurs guides pratiques viennent d'être publiés. Ils s'adressent notamment aux établissements sanitaires et médico-sociaux, dont les contraintes d'approvisionnement diffèrent de celles des cantines scolaires.

Autre nouveauté, un « clausier » regroupant des clauses types est désormais disponible afin de faciliter la rédaction des marchés publics. Cet outil doit permettre aux acheteurs d'intégrer plus facilement des critères favorisant les produits locaux, durables et de qualité tout en respectant les règles de la commande publique. L'objectif est de simplifier les procédures administratives tout en renforçant les débouchés pour les filières agricoles françaises.

Une mobilisation en progression

Le ministère salue également la progression de la télédéclaration des achats Égalim. Lors de la campagne 2026, près de 50 000 restaurants collectifs ont transmis leurs données, soit environ 59 % des établissements concernés. Les résultats détaillés sont en cours d'analyse et permettront d'établir le bilan statistique national qui sera présenté au Parlement au second semestre.

Des débouchés pour les producteurs

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu est bien économique pour les exploitations agricoles. La restauration collective représente un levier important pour développer les approvisionnements de proximité et sécuriser des débouchés pour les productions françaises. Le Gouvernement souhaite d'ailleurs renforcer cette orientation dans le cadre du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole, en donnant davantage de souplesse aux acheteurs publics et en favorisant la prise en compte de l'origine des produits dans les marchés publics.
Pour les producteurs bourguignons, ces évolutions pourraient offrir de nouvelles opportunités de valorisation auprès des cuisines collectives, à condition que les filières poursuivent leur structuration et répondent aux exigences de volume, de régularité et de logistique attendues par ces établissements.

D'après communiqué

// DON ALIMENTAIRE

89

Glanage de courgettes en Puisaye-Forterre

Mercredi 29 juillet, Laure Sonveau, agricultrice à Saint-Privé a accueilli une opération lancée par Solaal et l'association le Parc en Puisaye : le glanage de courgettes.



Solaal BFC

De gauche à droite : Jean-Guy Boutet, Élisa Rebulliot, Laure Sonveau, Babette Nachbar et André Thomas.

Pour la première année, Laure Sonveau, productrice de semences en agriculture biologique, a fait don de ses courgettes *« non pas à ses connaissances, comme elle avait l'habitude de le faire mais aux associations d'aide alimentaire via Solaal »*, relate Élisa Rebulliot, chargée de mission de développement des dons au sein de Solaal BFC. Cette opération, organisée par Solaal, a bénéficié de l'appui de l'association le Parc en Puisaye *« qui a fait le lien avec notre structure afin que l'on puisse relayer l'information aux associations habilitées sur l'aide alimentaire dans la région et coordonner leur venue »*. Cette association a également participé au glanage des courgettes avec plusieurs de ses bénévoles. L'objectif de l'association le Parc en Puisaye était de transformer les courgettes glanées en soupe et de les redistribuer par la suite à l'aide alimentaire en Puisaye.

17 nouveaux donateurs en 2026

Du côté de Solaal, de nombreux bénévoles ont participé à l'opération de glanage. Parmi eux : deux bénévoles des Restos du Cœur de Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre), Jean-Guy Boutet, animateur du PAT de la communauté de communes de Puisaye-Forterre, et André Thomas, ancien agriculteur et membre de la SDAE de l'Yonne. Au total, *« nous avons récolté 303 kg de courgettes pour les Restos du Cœur de Cosne et 320 kg pour l'antenne départementale de l'Yonne »*, annonce l'animatrice. Le 15 juillet dernier, le Secours Catholique avait déjà récolté 500 kg sur le site.

Depuis le début de l'année, Solaal BFC a organisé 61 dons, incluant 21 donateurs dont 17 nouveaux. *« Près de 70 tonnes de produits ont été données dont 48 tonnes par des producteurs de Bourgogne Franche Comté »*, informe-t-elle. En parallèle, Solaal a lancé « Agridon » en juillet dernier, une nouvelle plateforme numérique à destination des acteurs du monde agricole. L'objectif est avant tout de fluidifier le don et de poursuivre sa lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire.

D'après Communiqué de Presse

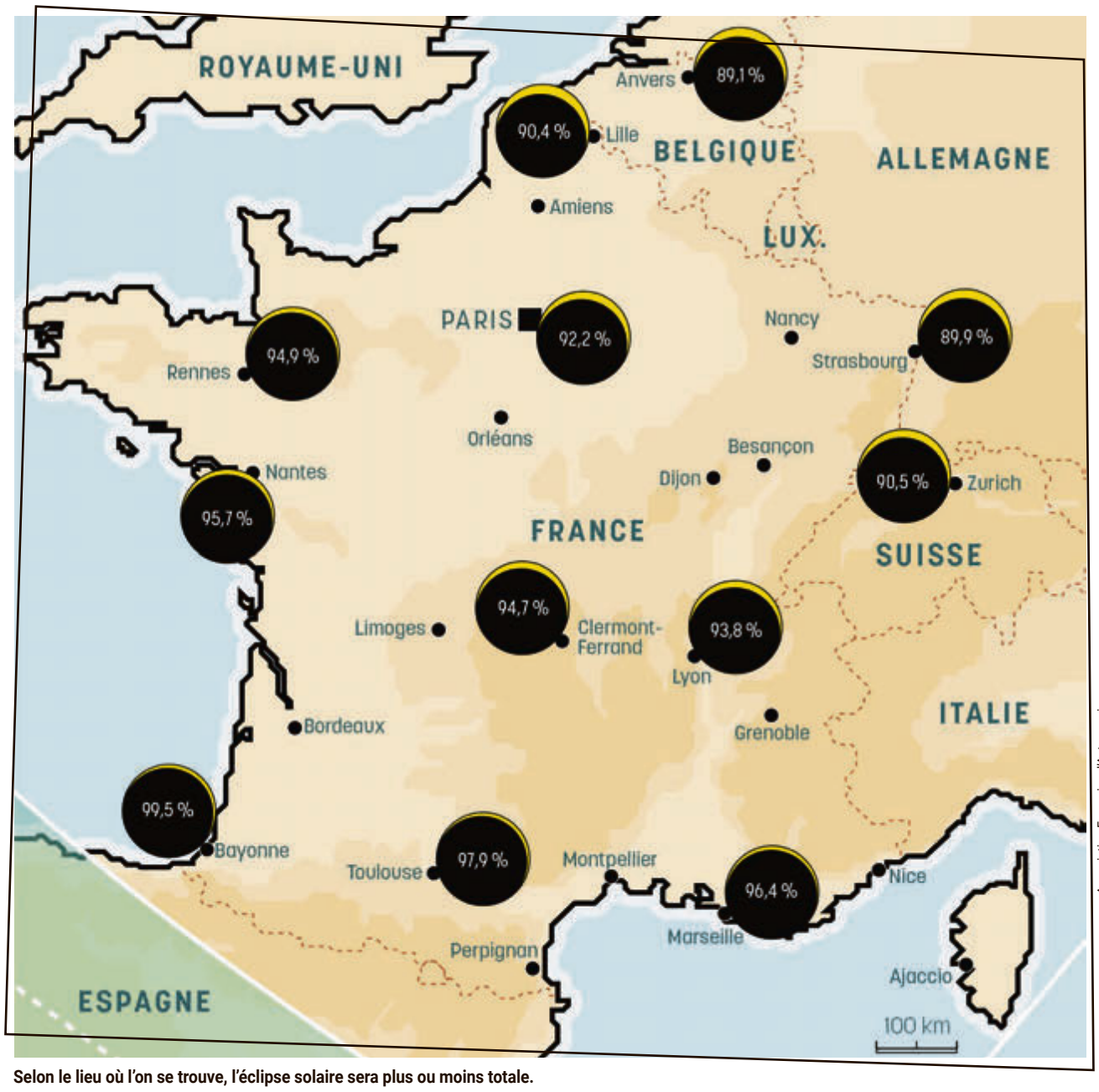


Laure Sonveau, productrice de semences en agriculture biologique, a pour la première fois fait don de ses courgettes à des associations d'aide alimentaire.

// PHÉNOMÈNE ASTRONOMIQUE

Ce qu'il faut savoir pour ne pas louper l'éclipse du 12 août

Même si elle ne sera pas visible dans sa totalité en France métropolitaine, l'éclipse solaire du 12 août 2026 reste un évènement qui devrait marquer les esprits.



Selon le lieu où l'on se trouve, l'éclipse solaire sera plus ou moins totale.

Association Française d'Astronomie



Shutterstock

La protection des yeux est primordiale pour observer l'éclipse. Il est donc absolument nécessaire de se munir de lunettes « spéciales éclipse », disponibles chez tous les opticiens et dans les pharmacies aux alentours de 4 euros la paire.



Shutterstock

Une éclipse solaire a lieu lorsque la Terre, la Lune et le Soleil se trouvent parfaitement alignés dans l'espace. L'ombre portée de la lune sur la surface terrestre devient alors, pour quelques minutes, une zone de nuit.

Normalement, l'information ne devrait pas vous avoir échappé, une éclipse totale aura lieu le 12 août. Celle-ci est largement comparée à celle du 11 août 1999, car elle sera très facilement accessible à ceux qui accepteront de faire quelques heures de route pour voir la fameuse *« nuit en plein jour »*. Elle sera en effet visible que depuis la moitié nord de l'Espagne. Mais pour ceux qui choisiront de rester à la maison, le spectacle devrait quand même être particulièrement marquant.

C'est quoi une éclipse ?

Pour le 12 août, on parle d'une éclipse solaire, ce phénomène a lieu lorsque la Terre, la Lune et le Soleil se trouvent parfaitement alignés dans l'espace. L'ombre portée de la lune sur la surface terrestre devient alors, pour quelques minutes, une zone de nuit. Il ne faut pas la confondre avec l'éclipse lunaire, qui correspond au passage de la lune dans l'ombre de la Terre, ce qui arrive un peu plus fréquemment, dure plus longtemps et est visible depuis la moitié de la surface du globe où il fait nuit.

Où et quand ?

Si l'on ne souhaite pas se rendre en Espagne, il faudra trouver un lieu d'observation adéquat : le plus au sud possible pour avoir un maximum d'occultation du soleil par la lune ; et le plus à l'ouest possible pour profiter d'un temps d'observation maximum. Cette éclipse, ayant lieu au moment du coucher du soleil, commencera alors que le soleil sera déjà bas sur l'horizon et, en fonction du lieu d'observation, se terminera après le coucher du soleil. Il est donc recommandé de faire du repérage en recherchant un lieu d'observation à l'avance, avec une vue dégagée vers l'ouest et plutôt en hauteur.

Quel matériel ?

Regarder le soleil est dangereux, et encore plus de façon prolongée comme on le fait durant une éclipse. Dès qu'une éclipse est un peu médiatisée, les ophtalmologues reçoivent dans les jours qui suivent nombre de patients qui ont perdu une partie de leur vision. Il faut savoir que ces dégâts ne sont pas douloureux, mais irréparables. Il est donc absolument nécessaire de se munir de lunettes *« spéciales éclipse »*, disponibles chez tous les opticiens et dans les pharmacies aux alentours de 4 euros la paire. Prenez-en plus que vous ne serez d'observateurs, car elles sont fragiles et ne doivent surtout pas être utilisées si elles sont abîmées. Faites particulièrement attention aux enfants, ils ne doivent jamais tenter de regarder sans lunettes et doivent avoir une paire chacun pour éviter les disputes et la casse. N'hésitez pas à vous rendre dans un lieu d'observation où vous rencontrerez des associations d'astronomes amateurs. Ces passionnés vous permettront de regarder le phénomène dans des télescopes et des lunettes astronomiques spécialement adaptés pour l'observation du soleil. Ils sauront également vous apporter les réponses à vos questions et aiguiser votre curiosité sur notre étoile. En ce moment, en dehors de l'éclipse, vous devriez pouvoir voir des taches solaires, ces perturbations qui provoquent notamment les aurores boréales. Attention, ne regardez jamais dans un instrument optique sans y avoir été autorisé ou invité, ils doivent être munis d'un filtre solaire identique à celui des lunettes pour éviter de brûler les yeux à cause du principe de loupe qu'ils utilisent pour fonctionner.

Quels souvenirs ?

Prendre le soleil en photo lorsque l'on n'est pas astrophotographe est une mauvaise idée. La première raison est le risque de *« griller »* son matériel, car l'objectif d'un appareil photo n'est rien de moins qu'une loupe, et les capteurs ne sont pas faits pour supporter une telle chaleur.

Si vous voulez quand même sortir votre smartphone pour immortaliser le moment, sacrifiez une paire de lunettes *« spéciales éclipse »* et scotchez le filtre devant l'objectif, mais résultat prévisible : un point trop brillant dans un rectangle uniforme, l'image sera décevante, surtout lorsque vous verrez le lendemain les clichés des spécialistes sur internet. Si vous disposez d'un appareil photo numérique, fixez obligatoirement une feuille de type Astrosolar à l'avant de l'objectif, et cadrez en utilisant l'écran et non le viseur. Si vous vous y connaissez en photo, vous trouverez de nombreux conseils et tutoriels en ligne.

En matière de souvenirs, il sera beaucoup plus intéressant de photographier et filmer les spectateurs en pleine observation, avec leurs lunettes sur le nez, particulièrement les enfants émerveillés.

Et la prochaine ?

La prochaine éclipse totale visible en France métropolitaine aura lieu le 3 septembre 2081. Entre-temps, d'autres éclipses, partielles et moins impressionnantes, auront lieu en 2027 et 2028, et des éclipses annulaires sont prévues en 2030, 2059 et 2075.

Une éclipse totale de soleil est un événement rare qu'il est dommage de rater. Même si chez nous cette éclipse ne sera que partielle, elle restera impressionnante avec ces 95 % de couverture.

Hélène Carbet

Zoom sur… Trois outils gratuits pour se préparer

https://theeclipse.app : en français et très bien fait, ce site vous permettra de connaître les horaires exacts de l'éclipse à l'endroit choisi en cliquant sur la carte et d'avoir un aperçu de ce à quoi vous attendre.
https://eclipsemap.xyz : un autre site qui permet d'estimer la visibilité de l'éclipse en fonction de l'emplacement choisi.
Eclipseop, de l'Observatoire de Paris, propose les mêmes données mais est très accessible sur smartphone : https://eclipseop.obspm.fr/

ÉLEVAGE

// FÊTE DU CHAROLAIS

Ils connaissent le chemin

La SCEA de Cherchilly présente des bovins à la fête du Charolais depuis quarante ans. L'édition 2026 ne dérogera pas à la règle, sauf en cas de nouvelle canicule.

Voici un second article dédié à la fête du Charolais, une semaine après une rencontre avec le président des JA de Saulieu-Liernais. Cette fois, nous nous rendons chez des exposants. Et pas n'importe lesquels : des fidèles de l'évènement depuis 40 ans ! Les membres de la SCEA de Cherchilly ne manquent effectivement aucune édition. Seules des températures trop élevées pourraient venir compromettre leur participation des 21, 22 et 23 août prochains. *« C'est avec grand plaisir que nous nous rendrons une nouvelle fois à Saulieu. Mais s'il fait 40 °C ou même 35 °C, nous ne prendrons aucun risque par rapport à nos animaux, ce n'est bien sûr pas le but d'une telle manifestation… Cette année est exceptionnelle, nous avons prévenu les organisateurs »*, confie Francis Michot, cogérant de la structure en compagnie de François, son fils et d'Aurore, sa belle-sœur.



Francis, Jérémy, François, Adrien et Aurore Michot devant leurs génisses qui feront le déplacement à l'espace Jean-Bertin.

Huit génisses

La famille Michot fera le déplacement à l'espace Jean-Bertin avec huit génisses, des Charolaises et des croisées Aubrac. Ramener une belle plaque ne déplairait bien évidemment pas à ces éleveurs de la commune de Marcheseuil : *« nous avons à cœur de participer et si possible, obtenir un ou plusieurs bons classements pour la boucherie Billard, de Saulieu, avec qui nous travaillons depuis longtemps. Les génisses inscrites sont déjà vendues, une ou plusieurs belles plaques viendraient participer à sa publicité et récompenser la confiance témoignée depuis plus de quinze ans »*. C'est d'ailleurs grâce à un prix obtenu en 2009 à la fête du Charolais que la SCEA de Cherchilly a commencé de travailler avec cette boucherie. Francis Michot se souvient : *« nous avions remporté le grand prix d'honneur bœuf, l'animal avait été acheté par François Chevigny, le prédécesseur de Mathieu Billard. L'histoire a commencé par là et dure depuis, à notre plus grande satisfaction »*. Environ 90 % de la viande bovine vendue aujourd'hui par la boucherie de Saulieu provient de Cherchilly. Durant la période estivale, une génisse est livrée tous les lundis matin : *« ce sera le cas au moins jusqu'à septembre ou octobre. Ensuite, à l'automne puis en hiver, la cadence passera de quatre à trois animaux par mois »*, poursuit Francis Michot.

Bêtes de concours

Les génisses terminent actuellement leur finition en ingérant 15 kg d'aliment complet sec, chaque jour. *« À cela, nous ajoutons bien sûr du foin, de la paille et de l'eau fraîche. Tout cela manque particulièrement en ce moment mais nous n'avons pas le choix, il faut passer par là »*, poursuivent les éleveurs. Comme tous leurs homologues de la profession, le quotidien est notamment consacré à l'abreuvement et l'affourragement. La première botte distribuée dans les prés date même du 12 juin : *« avec les prix en baisse, le moral des troupes n'est pas au plus haut avec tout ce travail et toutes ces complications. Cette fête du charolais arrive donc à point nommé pour passer de très bons moments tous ensemble, dans la bonne ambiance habituelle, en espérant que la météo revienne de notre côté d'ici là »*, souligne la famille Michot.

AG

// TRAITS AUXOIS

La saison redémarre

Les concours modèles et allures Traits Auxois sont imminents. Trois rendez-vous se déroulent ces prochains jours en Côte-d'Or.

Ce samedi 8 août à Liernais (10 heures), puis samedi 15 août à Vitteaux (9 heures) et le lendemain à Meursanges (9 h 30) : voici les dates et horaires des trois rendez-vous côte-d'oriens à ne pas manquer ! Alexandra Bailly, présidente de l'UNCTA (Union nationale du cheval Trait Auxois) espère une belle participation à chacun de ces concours, malgré les complications liées à la sécheresse. Comme tous les ans, les plus beaux spécimens de la race se qualifieront pour le national de Semur, programmé les 12 et 13 septembre. À noter que la Saône-et-Loire elle aussi accueille deux rendez-vous qualificatifs : à Lalheue (8 août à 9 heures, le même jour que Liernais) et Étang-sur-Arroux (10 août, même heure). « Un concours a même déjà eu lieu, c'était dimanche dernier à Briffons dans le Puy-de-Dôme », ajoute Alexandra Bailly.



Thierry Bertrand et sa fille Adeline, entourés d'Olka et Olympia de Cherchilly, seront ce samedi à Liernais.

Petit nouveau

Pour illustrer cette annonce, nous nous sommes rendus chez Thierry Bertand à Bard-le-Régulier, qui participera au concours de Liernais pour la seconde fois consécutive. Cet ancien chauffeur routier s'est offert deux Traits Auxois pour son anniversaire : *« Dans le passé, j'ai côtoyé plusieurs personnes qui avaient des chevaux de trait et j'ai toujours été attiré par ces animaux. J'attendais la retraite pour en avoir et m'en occuper ! Les équins, je les connais bien, puisque j'ai des chevaux de selle depuis longtemps »*. Thierry Bertrand n'était pas allé très loin de chez lui, fin 2024, pour acquérir des Traits Auxois : *« je me suis rendu à la SCEA de Cherchilly à Marcheseuil, à quelques minutes d'ici. Au départ, j'étais parti pour acheter une seule pouliche mais à mon retour, j'en avais deux! »*. Le Côte-d'orien a aussitôt adhéré à l'UNCTA. À Liernais l'an passé, pour sa toute première participation en tant qu'exposant, ses pouliches ont toutes les deux décroché un podium avec une deuxième et une troisième place de sections. Les pouliches d'un an n'étant pas qualifiables pour Semur, Thierry Bertrand avait rendez-vous au concours de Saulieu mais, malheureusement, ce dernier n'a pas eu lieu, faute aux contraintes sanitaires de la DNC. L'éleveur a donc l'occasion de se rattraper ces prochaines heures à Liernais, cette fois-ci dans la catégorie des pouliches de deux ans.

AG

ÉLEVAGE

// CANICULE

Dur, dur d'être un laitier

Quatre éleveurs de vaches laitières partagent leurs problématiques de cet été inédit.

Une canicule ne suffit pas ? En voici une deuxième. Vous en voulez encore ? Allez, une nouvelle cartouche. Mais combien de temps vont durer ces aléas climatiques ? Les éleveurs laitiers font partie des plus impactés et se le demandent chaque jour. Un petit coup de fil à cinq Côte-d'Oriens permet de l'illustrer. À Villy-en-Auxois chez le président des JA, Thomas Cotiby, toutes les vaches ont perdu 6 kg de lait/jour, en moyenne : *« J'ai des Simmental, des Brunes et des Montbéliardes. Il n'y a aucune différence entre les races : leurs productions ont toutes chuté dans les mêmes proportions »*, décrit l'éleveur. L'alimentation n'est pas la moindre des problématiques : *« aujourd'hui, il me manque 500 tonnes de fourrages pour pouvoir passer l'hiver. Mes maïs ne font qu'un mètre de haut et je me dirige vers une baisse de 75 % de récolte. Pour m'adapter, j'en ai acheté dans la plaine dijonnaise via le dispositif initié par la FDSEA. L'autre partie, je l'ai trouvée dans le nord de la France, livrée à 102 euros/tonne ce qui est horriblement cher ! Pour le reste, je mise sur des couverts végétaux et d'hypothétiques coupes à l'automne. On navigue malheureusement dans l'inconnu »*.

Une douche Kärcher

Chez Alain Terrillon, à Griselles près de Laignes, la baisse de production est exactement la même, à hauteur de 6 kg de lait/jour/vache. L'éleveur fait remarquer que cette diminution ne se fait pas aussitôt ressentir : *« Elle n'apparaît qu'une dizaine de jours après le début des plus fortes chaleurs. Les vaches sont ainsi passées de 27 à 21 kg de lait/jour. Ce niveau de baisse est inédit, cette météo aussi. Depuis le dernier épisode de chaud que nous avons eu, la production remonte très lentement. Pour retrouver le niveau initial, il faudra beaucoup patienter, j'en suis persuadé »*. L'alimentation est tout aussi inquiétante : *« d'habitude, à cette date, les stocks sont sécurisés et ce que l'on fait, c'est du bonus ou presque. C'est loin d'être le cas cette année… La récolte de luzerne est en baisse de 40 %. Pour pouvoir atteindre le printemps prochain, il faudra impérativement refaucher quelque chose avant novembre. Pour ne rien arranger, 30 à 40 % de mon maïs ne vont rien donner… Des achats d'orges vont être nécessaires »*. Alain Terrillon, pour l'anecdote, nous informe avoir installé une lance de Kärcher dans l'aire d'attente de ses bovins : *« celle-ci faisait office de douche et tournait du matin 6 heures à 23 heures… J'avais déjà testé le procédé l'an passé avec succès. J'ai logiquement recommencé ces derniers jours. Les vaches ont passé leurs journées dessous ! »*.

L'été le plus galère

Du côté de Villotte-sur-Ource, chez Virginie Brion, la baisse de production est encore plus conséquente : 7 kg de lait/jour/vache. *« Et même chose, cette chute est arrivée une semaine après les fortes chaleurs. Mais grâce à un fourrage de bonne qualité qui nous restait de l'an passé, la production tend à revenir à son niveau initial »*, informe l'éleveuse. Celle-ci se dit certaine de ne pas être à la fin de ses mauvaises surprises : *« les contrecoups de cette canicule sont déjà nombreux. Les bovins n'étaient pas bien du tout au lendemain de cette météo, ils ont eu comme une sorte de grippe, avec des diarrhées. Les leucocytes ont plus que doublé, nous avons même eu un pic à 500 000, la qualité du lait est donc impactée… Autre point : j'en suis actuellement au deuxième avortement. D'autres conséquences pourraient se manifester au niveau de la reproduction, notamment pour les vaches qui ont été inséminées en mai et juin »*. Cet été 2026 est clairement le pire de tous, poursuit l'éleveuse du Châtillonnais : *« même mes parents n'avaient jamais vu ça. À cela, il faut ajouter tout le travail du quotidien entre l'abreuvement et l'affourragement. Et aussi notre poulailler, pour lequel nous avons eu toutes les peines du monde à aller au bout de notre lot avec une température intérieure qui était montée jusqu'à 33 °C. Un brumisateur était tombé en panne, nous avions commandé la pièce manquante mais ce n'est pas la bonne qui était arrivée ! Une pelleteuse nous a même coupé un tuyau d'alimentation en eau pour les vaches pendant la canicule. Bref, la totale »*. Et pour *« couronner le tout »*, Virginie Brion a même un droit à un feu : *« c'est un stress que je n'avais jamais connu. Nous allions chercher une benne avec un vieux tracteur dans un champ, les andains de paille se sont abrasés. Nous supposons que le pot d'échappement soit responsable. Heureusement, nous avions débroussaillé autour du poulailler sinon, tout serait parti en fumée »*. En ce qui concerne l'alimentation *« manquante »*, Virginie Brion a multiplié les pistes : *« nous avons réservé du maïs, mais il n'est pas dit que celui-ci soit plus joli que le nôtre. Pour la première fois, nous avons commandé de la pulpe de betterave surpressée. Tout cela ne suffira pas, il nous faudra récolter avant la fin d'année. Mais je crains aussi que les prairies temporaires et luzerne semées à l'automne dernier soient mortes… Aujourd'hui, je regrette d'avoir arrêté l'assurance multirisques et prairie il y a deux ans… »*.



Illustration générée par IA

Les vaches laitières souffrent comme tous les autres animaux.



Thomas Cotiby, éleveur à Villy-en-Auxois, doit trouver 500 tonnes de fourrages.



Photo transmise par Virginie Brion

À Villotte-sur-Ource comme ailleurs, les prairies sont grillées.

Mille tonnes de pulpes

La pulpe de betterave surpressée est également une option levée par Gérald Étienne, éleveur à Quemigny-sur-Seine : *« J'en achète généralement entre 100 et 200 tonnes chaque année mais cette fois, ma commande est passée à 1 000 tonnes ! En effet, comme un peu tout le monde, mon maïs est très mal embarqué, il est très petit et n'a pas de panouilles. Et ma ration est 80 % à base de maïs, il fallait donc prendre les devants et ne pas réfléchir bien longtemps »*. Gérald Étienne misera également sur un report de stock assez important de maïs de l'an passé pour assurer l'alimentation de ses vaches Brunes qui, elles, ont accusé une baisse de production de 3 kg de lait/jour lors des fortes chaleurs. Le bâtiment d'élevage du Côte-d'orien est équipé en ventilateurs et brumisateurs, mais peut-être pas autant que nécessaire : *« je me suis rendu compte qu'il fallait davantage investir davantage dans ce domaine, pour que les vaches passent plus facilement le cap. Ce sera sans doute pour l'an prochain, avec au moins un ou deux ventilateurs supplémentaires »*.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// BLÉ TENDRE D'HIVER

Une récolte marquée par les extr

Le scénario de la campagne 2026 restera comme celui des extrêmes climatiques. Malgré des semis réalisés dans de bonnes conditions, le manque d'eau au printemps puis les canicules ont fortement pénalisé les blés tendres d'hiver. Résultat : une récolte très contrastée, avec des écarts de rendement importants entre les plaines et les plateaux.

Composantes	Plaine	Plateaux	Commentaires
Densité épis	-	- -	En retrait de -10 à -30%, régression de talles à cause du stress hydrique
Fertilité et grains/m²	+	-	Globalement bonne fertilité des épis : bon rayonnement Attention aux accidents dans certaines zones (gel méiose, pluies à floraison)
PMG	+/-	+/-	Des PMG corrects malgré l'échaudage
Rendement	=	- -	Rdt corrects en Plaine, mauvais sur les plateaux
Teneur en protéines	+	+	Bonnes teneurs en protéine

Les composantes de rendements en résumé.



Arvalis

Après un automne favorable aux semis, les blés tendres d'hiver ont dû faire face à une succession d'aléas climatiques.

En 2025-2026, le cumul des surfaces implantées en blé tendre d'hiver en Bourgogne Franche-Comté (BFC) s'établit à 340 000 ha soit + 1 % / 2025 (Source : Agreste). Ces surfaces sont globalement en baisse de 6 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Côté rendements, le chiffre estimé par AGRESTE à 59 q/ha à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté est inférieur de 2 % à la moyenne quinquennale et 10 % en dessous du chiffre de l'année dernière. Cette moyenne cache en réalité de grandes hétérogénéités en fonction de la profondeur de sol.

Des semis précoces en bonnes conditions

Contrairement à l'automne 2024, les semis de l'automne 2025 se sont déroulés dans de bonnes conditions. D'après CéréoObs, 80 % de semis ont été réalisés sur la première quinzaine d'octobre, et le restant fin octobre /début novembre. Les désherbages de pré-levée se sont faits dans le sec mais la pluie est revenue avec de gros cumuls ensuite (70 à 90 mm) qui ont pu provoquer des phytotoxicités (blanchissement et pertes de pieds) et de l'hydromorphie sur sols lourds. Pour les désherbages de post-levée, il y avait des créneaux pour passer en bonnes conditions début novembre.

Le climat doux de l'automne a permis une belle levée des orges d'hiver. Les températures hivernales s'inscrivent dans la moyenne des dix dernières années et la pluviométrie est légèrement inférieure à la moyenne à la faveur des mois de décembre et janvier secs. Les biomasses en sortie d'hiver étaient dans les normes. Les mois de février et mars, ont été plus chauds que la médiane, provoquant l'accélération de l'arrivée des stades épi 1 cm. La durée du tallage étant réduite, le nombre de talles à plus de 3 feuilles compté au stade épi 1 cm était environ 30 % inférieurs à la moyenne des 10 dernières années sur les plateaux et -1 % en plaine. La date d'occurrence du stade épi 1 cm a été enregistrée autour du 15 mars, soit environ 10 jours en avance par rapport à la moyenne historique.

Des conditions printanières sèches

Dès le mois mars, les pluies se sont faites très rares. Ces conditions sèches ont retardé la valorisation des apports d'azote à cette période. Ainsi, une compétition pour l'eau et l'azote entre les talles a conduit à la régression de certaines d'entre elles. Les comptages de densités d'épis à épiaison ont en effet montré des régressions de talles, avec une densité d'épis inférieure de 25 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années sur les plateaux et de 10 % en plaine.

À la fin du mois d'avril, les températures cumulées étaient supérieures à la médiane sur 20 ans de cette période. Cette chaleur a fait avancer les stades rapidement. Le stade épiaison est survenu autour du 10 mai soit avec une semaine d'avance par rapport à la médiane. Le manque de pluie a provoqué un stress hydrique précoce dès le stade 2 nœuds sur sols superficiels et dès la dernière feuille pointante sur sols profonds, réduisant le nombre d'épis et la biomasse.

Les pluies orageuses de début mai ont été très hétérogènes et sont généralement intervenues trop tard, juste avant épiaison. La fertilité épi était bonne en plaine mais des accidents de fertilité sont observés sur les plateaux en lien avec le stress hydrique intense du printemps. Sur les plateaux cela n'a pas permis de compenser le manque d'épis/m², ainsi le nombre de grains/m² est inférieur à la moyenne de 15 %. Ce climat a aussi été associé à une pression en maladies foliaires faible. Cependant, la rouille jaune précoce a pu être présente dans l'Yonne, la Nièvre et la Haute-Saône et en fin de cycle, c'est la rouille brune qui a fait son apparition. La septoriose quant à elle est restée discrète avec une pression faible, des impasses de T1 étaient possibles même sur variétés sensibles. Sur variétés résistantes, des déclenchements de traitement pivots ont pu être faits tardivement à épiaison. La nuisibilité moyenne des maladies dans notre essai variétés en Plaine de Dijon est de 6 q/ha (de 10 q/ha pour les plus sensibles à 2 q/ha pour les plus résistantes).

Finalement, les rendements sont bons en plaine et décevants sur les plateaux. Comme le montre le tableau, le nombre de grains/m² est inférieur à la moyenne, pénalisé en premier lieu par un manque d'épis/m².

La fertilité des épis quant à elle est bonne en plaine mais insuffisante sur les plateaux pour rattraper un manque d'épis/m². En effet, on a pu observer des symptômes avec le haut de l'épi complètement stérile qui est sûrement dû au stress hydrique précoce de fin montaison. Cette hypothèse peut être confirmée s'il y a l'observation d'un gradient de symptômes en fonction de la profondeur du sol au sein de la parcelle.

Le remplissage des grains sous la canicule

Le début de la période du remplissage des grains mi-mai a pu bénéficier de quelques pluies régulières. Ensuite dès la fin mai, le coup de chaud, record par sa précocité affecte le remplissage des grains dans sa première phase de formation des enveloppes. Ensuite, les températures sont redescendues jusqu'au 10 juin permettant à la deuxième phase de remplissage des grains de se dérouler dans de bonnes conditions.

Finalement, les PMG se sont révélés meilleurs qu'attendu. Dans nos essais, ils atteignent 41 g en plaine et 43 g sur les plateaux pour les variétés Intensity et Chevignon. Ces valeurs sont dans la moyenne historique voir légèrement supérieures.

Côté protéines, les teneurs sont bonnes de 11.5 à 12 %. Néanmoins, c'est plus un effet concentration qui peut faire monter les teneurs en protéines en cas de rendements faibles. Sur des rendements bons, la teneur en protéines peut vite être faible (10 à 10.5 %). En effet, les Indices de Nutrition Azotée (INN) étaient globalement faibles pendant la montaison et à floraison (autour de 0.8) traduisant des signes de carences à cause du manque d'eau (stress azoté induit par le stress hydrique).

Du côté de la qualité, les poids spécifiques (PS) sont bons.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure, Arvalis BFC

// RÉSULTATS PLURIANNUELS

Un repère essentiel pour le choix variétal

Chaque campagne apporte son lot de surprises climatiques et rappelle à quel point la performance d'une variété de blé tendre peut varier d'une année à l'autre. Dans ce contexte, les résultats pluriannuels d'Arvalis constituent un outil précieux pour accompagner les agriculteurs dans leurs choix de semis.

Les synthèses 2026 réalisées à partir des réseaux d'expérimentation d'Arvalis et de ses partenaires permettent d'évaluer les variétés sur plusieurs campagnes, en zones Centre et Centre-Est. L'objectif est de dépasser l'effet de l'année et de mettre en évidence les variétés les plus régulières et les plus performantes dans la durée. Ils reposent sur 2 regroupements des rendements issus de 9 essais réalisés en 2026 avec un regroupement Centre dans les départements 18 (x2), 37, 89, 03 et 89 et un regroupement Centre Est dans les départements 21, 01 et 67. Ces résultats provisoires présentent les rendements obtenus en 2026 et en pluriannuel, un récapitulatif des principaux critères de choix variétal (qualité, PMG, sensibilité aux maladies, etc.) ainsi que l'ensemble des résultats consolidés ainsi que les préconisations d'Arvalis seront prochainement disponibles au téléchargement dans le document « Choisir & Décider – Préconisations régionales Bourgogne Franche-Comté ».

Une analyse qui gomme les effets climatiques annuels

Les rendements présentés sont corrigés des effets liés aux conditions climatiques de chaque campagne grâce à une méthode d'ajustement basée sur les variétés communes entre années. Les performances sont ensuite exprimées en pourcentage de la moyenne des variétés représentées dans chaque série d'essais. Cette approche offre une vision plus robuste du potentiel réel des variétés. Elle permet notamment d'identifier celles qui maintiennent un bon niveau de productivité malgré les aléas climatiques, critère devenu particulièrement important dans un contexte de variabilité croissante des conditions de culture.

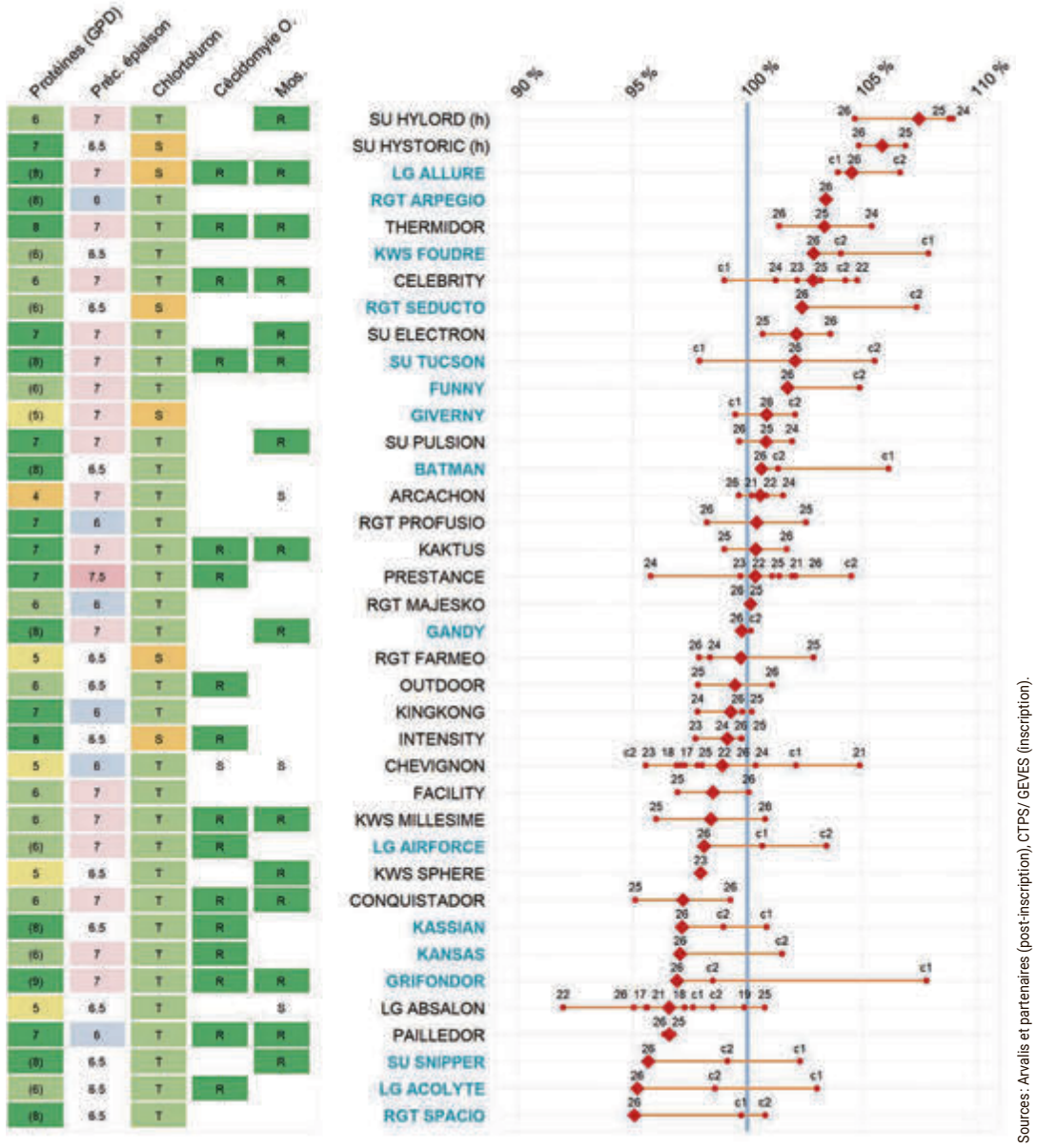
Des nouveautés à confirmer, des références qui rassurent

L'édition 2026 intègre plusieurs nouveautés. Pour ces variétés récemment inscrites, les résultats des essais CTPS des années précédentes sont également rappelés afin d'illustrer leur compor-

êmes climatiques



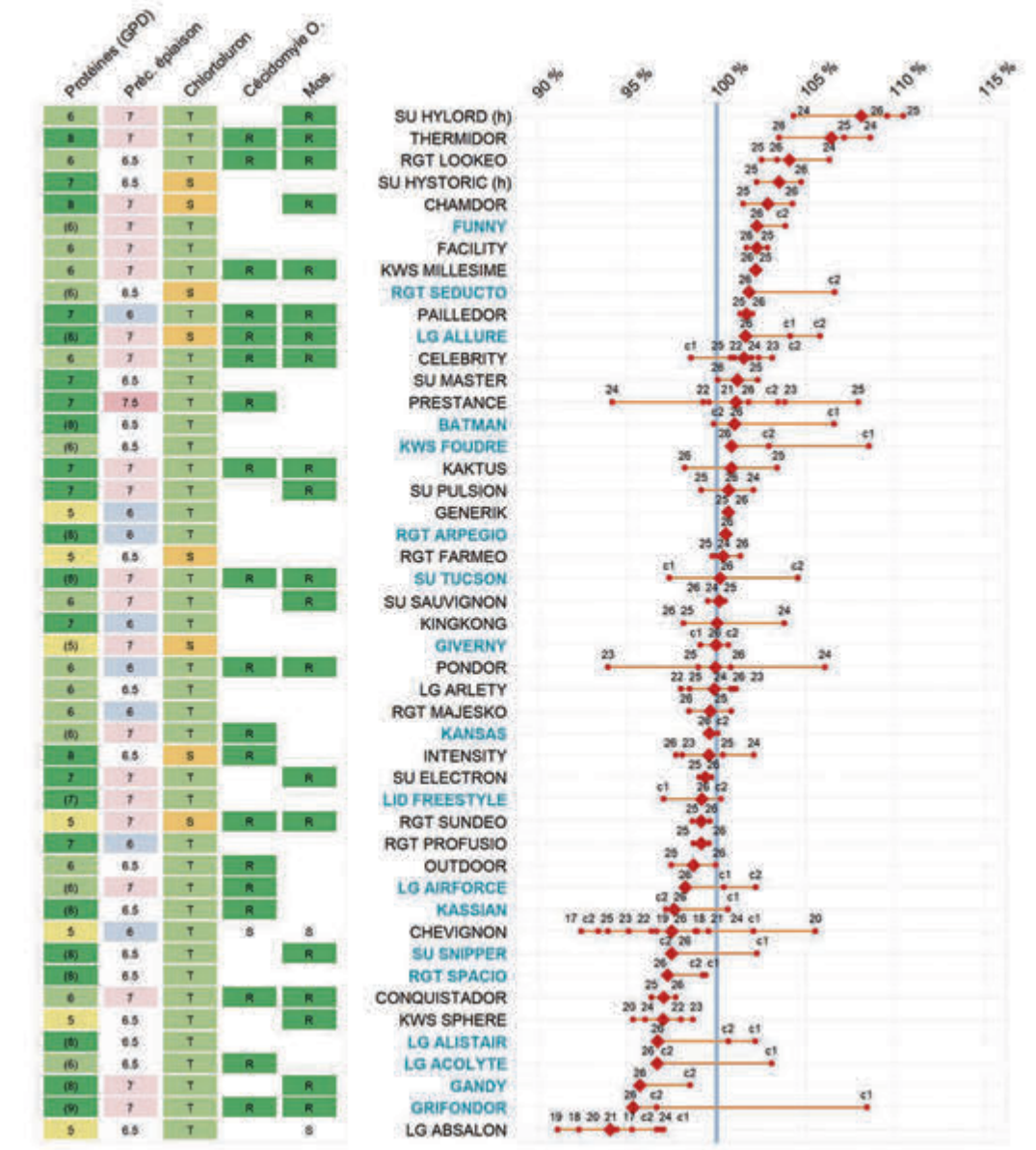
Rendements pluriannuels Centre-Est



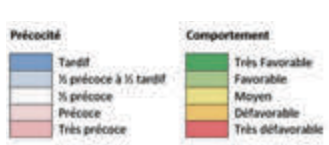
Sources : Arvalis et partenaires (post-inscription), CTPS/ GEVES (inscription).



Rendements pluriannuels Centre



Sources : Arvalis et partenaires (post-inscription), CTPS/ GEVES (inscription).



Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Afin de comparer les résultats de variétés expérimentées sur différentes campagnes, les rendements sont corrigés des effets annuels à l'aide des variétés communes entre année. Ils sont exprimés en % de la moyenne des variétés représentées. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne ajustée pluriannuelle (ex : 26 = 2026).
Afin d'illustrer la régularité des nouvelles inscriptions au cours des années antérieures, « c1 » et « c2 » rappellent respectivement les résultats CTPS en 2024 et 2025 en zone Centre. Ces valeurs ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne pluriannuelle.

tement avant leur arrivée dans les réseaux de post-inscription. Toutefois, ces données historiques ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes pluriannuelles.Les variétés bien connues continuent quant à elles de servir de références. Leur comportement régulier constitue souvent un point d'appui pour sécuriser les assolements, tandis que les nouvelles inscriptions apportent un potentiel de progrès qu'il convient d'évaluer sur plusieurs campagnes avant une diffusion large.

Ne pas raisonner uniquement sur le rendement

Si le rendement demeure un critère majeur, le choix variétal doit également intégrer d'autres paramètres : précocité, comportement vis-à-vis des maladies, qualité technologique, débouchés meuniers ou encore adaptation au contexte pédoclimatique local.

Les classements de l'ANMF et les catégories BPMF permettent par ailleurs de mieux situer les aptitudes des différentes variétés pour les marchés de la meunerie française.

Des références solides et de nouvelles variétés prometteuses

Un premier enseignement se dégage nettement : SU Hylord (h), SU Hystoric (h) et THERMIDOR dominent les deux regroupements. Ces variétés affichent les meilleurs niveaux de rendement moyen ajusté, avec un avantage régulier de plusieurs points par rapport à la moyenne des essais. Leur position en tête des deux zones montre une excellente adaptation à des contextes pédoclimatiques variés et confirme leur statut de références pour les prochains semis.
Parmi les variétés qui confirment également leur très bon potentiel dans les deux réseaux figurent Celebrity et RGT Lookeo. Ces dernières présentent des performances supérieures à la moyenne tout en affichant une bonne stabilité interannuelle, critère devenu essentiel dans un contexte de plus forte variabilité climatique.

Les nouveautés 2026 qui se montrent particulièrement intéressantes dans les deux réseaux sont LG Allure, RGT Arpegio, Funny et KWS Foudre se positionnent parmi les variétés performantes dès leurs premières années d'observation. Même si elles nécessitent encore quelques campagnes pour confirmer pleinement leur régularité, leurs premiers résultats sont encourageants et témoignent du progrès génétique actuellement disponible.

Un second groupe de variétés, composé notamment de SU Électron, SU Pulsion, Intensity, Kaktus, Prestance, RGT Majesko et RGT Profusio, se situe autour ou légèrement au-dessus de la moyenne. Ces profils constituent des solutions intéressantes pour diversifier un bouquet variétal tout en conservant un niveau de productivité satisfaisant.

À l'inverse, plusieurs variétés historiquement très cultivées apparaissent désormais plus en retrait face aux nouvelles références. C'est notamment le cas de Chevignon, qui reste appréciée pour ses qualités agronomiques mais dont le potentiel de rendement se situe aujourd'hui en dessous des variétés les plus récentes. Conquistador, KWS Sphère, LG Acolyte, SU Snipper ou encore LG Absalon affichent également des résultats inférieurs à la moyenne des essais.

Ces résultats illustrent la dynamique actuelle du progrès génétique. Les meilleures variétés récentes permettent désormais de gagner plusieurs points de rendement par rapport à des références installées depuis plusieurs années. Toutefois, le rendement ne doit pas être le seul critère de choix. La qualité technologique, le comportement vis-à-vis des maladies, la précocité et l'adaptation au contexte local restent des éléments déterminants dans la construction d'un assolement performant.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure, Arvalis BFC

Un outil d'aide à la décision

Face à la multiplication de l'offre variétale et à des contextes de culture de plus en plus contrastés, la stratégie reste la diversification. Associer des valeurs sûres, reconnues pour leur stabilité, à quelques nouveautés prometteuses permet de répartir les risques tout en profitant du progrès génétique.
Comparez en quelques clics près de 300 variétés de blé tendre d'après les 19 critères proposés. Pour aller plus loin, l'outil tient compte de la localisation de la parcelle et propose une estimation d'indicateurs technico-économiques liés à vos propres paramètres.

// STOCKS FOURRAGERS

Méthanisation et alimentation animale : pas de concurrence

Dans un contexte de sécheresse et de craintes sur les disponibilités fourragères pour l'hiver prochain, la question revient dans les discussions agricoles et sur les réseaux sociaux : les méthaniseurs vont-ils « capter » du maïs qui pourrait nourrir les troupeaux ? En BFC, où plusieurs unités de méthanisation sont adossées à des exploitations d'élevage, la réalité apparaît plus nuancée.



Économiquement parlant, incorporer une culture de printemps, avec un itinéraire technique coûteux (carburant, engrais, semences…) dans la ration d'un méthaniseur est moins intéressant qu'une autre valorisation, en autoconsommation ou en culture de vente par exemple.

« Les méthaniseurs implantés dans le département fonctionnent à 70 à 80 % avec des effluents d'élevage », rappelle Julien Party, conseiller énergie à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Fumiers, lisiers et autres sous-produits agricoles constituent ainsi la base de l'alimentation des digesteurs. La part des matières végétales représente généralement les 20 à 30 % restants. Contrairement à une idée parfois répandue, ces apports ne sont pas constitués principalement de maïs ensilage. Ils incluent surtout des Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive), ainsi que des résidus de cultures ou encore certains coproduits agroalimentaires. Cette réalité s'explique aussi par l'histoire du développement de la méthanisation. La plupart des unités ont été créées par des exploitations laitières déjà fortement utilisatrices de maïs ensilage dans l'alimentation de leurs troupeaux. Politiquement, la France a fait le choix de prioriser la méthanisation de matières qui sont des déchets. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), la quantité de Cive est limitée à 30 % pour que le projet soit soutenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la Région.

Une réglementation très encadrée

La France dispose ainsi d'un cadre réglementaire particulièrement strict. Les cultures principales destinées à l'alimentation humaine ou animale, dont le maïs fait partie, ne peuvent représenter plus de 15 % du tonnage brut total entrant dans un méthaniseur. Cette limite est inscrite dans le Code de l'environnement. Les exploitants doivent justifier précisément l'origine et les volumes de tous les intrants utilisés, via la plateforme numérique CarbuRe, où sont déclarées toutes les données de fonctionnement des installations. Les tonnages sont suivis à travers des dispositifs de traçabilité et des contrôles administratifs réguliers. En cas de dépassement des seuils autorisés, les conséquences économiques peuvent être lourdes. *« Le risque est de perdre les conditions avantageuses de valorisation de l'énergie produite et de basculer vers des mécanismes de rémunération beaucoup moins favorables »*, résume Julien Party. Une perspective suffisamment dissuasive pour limiter les dérives.

Les Cive, complément plutôt que concurrence

Pour sécuriser l'approvisionnement de leurs installations, les méthaniseurs privilégient les Cive. Implantées entre deux cultures principales, ces productions valorisent des périodes où les sols resteraient autrement peu productifs. Elles ne sont pas comptabilisées dans le plafond de 15 % applicable aux cultures principales. Dans le contexte actuel de déficit fourrager, les exploitants de méthaniseurs n'ont d'ailleurs aucun intérêt à détourner massivement du maïs ensilage vers leurs digesteurs. *« Un maïs ensilé précocement en situation de stress hydrique, avec des épis non fécondés et pas d'amidon n'est pas plus intéressant pour nourrir un méthaniseur que le troupeau ! »* rappelle Julien Party. L'activité des méthaniseurs repose sur un fonctionnement continu et sur une sécurisation de long terme des approvisionnements. Or produire du maïs destiné à la méthanisation implique les mêmes charges de semences, de fertilisation et de mécanisation qu'un maïs fourrage. Au final, les tensions actuelles sur les stocks fourragers résultent avant tout des conséquences des sécheresses répétées sur les rendements. Si la méthanisation mobilise effectivement une part de biomasse végétale, les chiffres montrent qu'elle reste largement fondée sur la valorisation des effluents d'élevage et des cultures intermédiaires. Le débat mérite donc d'être posé sur des données objectives plutôt que sur l'idée d'une concurrence directe et généralisée entre méthaniseurs et élevages.

Alexandre Coronel

// IRRIGATION

21 Une année exceptionnelle, évidemment

Jamais les installations d'irrigation n'avaient fonctionné aussi longtemps en Côte-d'Or. Dans une campagne marquée par une sécheresse historique, les agriculteurs irrigants tentent de préserver le potentiel des cultures, avec des réserves d'eau qui restent toutefois insuffisantes face à l'ampleur des besoins.

Un *« mixte entre 1976 et 2003 »*, décrit Frédéric Le Grand, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey et président des irrigants de Côte-d'Or. Cette année 2026 entrera à coup sûr dans les mémoires avec ses canicules à répétition. Et qui dit longue sécheresse, dit grands besoins en eau. L'irrigation, qui concerne environ 200 agriculteurs à l'est du département, a commencé dès la fin mai avec un premier épisode de très fortes températures. *« Il a fallu intervenir vite, très vite. Certains se sont même affranchis des contraintes administratives pour arroser, notamment leurs oignons repiqués. Et ils ont bien fait ! »*, retrace Frédéric Le Grand. L'irrigation n'a pratiquement jamais cessé depuis : *« les arrosages se sont vite généralisés pour préserver le potentiel des récoltes. Hormis deux ou trois jours après le 14 juillet, les robinets n'ont jamais été coupés depuis le 15 juin. Cela est déjà arrivé de commencer aussi tôt, mais ce qui est vraiment exceptionnel cette année, c'est la durée. Et cette sécheresse, nous n'en voyons pas sa fin. La Côte-d'Or est désormais presque toute en crise »*.

Pas assez

Environ sept millions de litres d'eau ont été accordés cette année aux irrigants côte-d'oriens. *« Pour répondre à tous les besoins des végétaux, il aurait fallu un volume 50 % plus important, au minimum »*, estime Frédéric Le Grand. Le responsable professionnel, en contact quasi-permanent avec les services de la Chambre d'agriculture et l'administration, tient à saluer la qualité des échanges : *« notre relation avec la Chambre est excellente et nous permet de travailler dans les meilleures conditions. Des réunions sont fréquemment organisées avec la préfecture et là aussi, il faut se réjouir d'un point : la nouvelle préfète a bien conscience des enjeux agricoles, elle tient absolument à nous donner les moyens de produire dans ces conditions extrêmes »*.

Pour les éleveurs

« L'irrigation démontre toute sa pertinence dans ce type de campagnes. Sans eau, les baisses de rendements tourneraient très certainement entre -50 et -70 % selon les productions », poursuit Frédéric Le Grand. Si les cultures les plus arrosées sont le maïs semences, les oignons et les pommes de terre, le maïs entre lui aussi dans le dispositif, à titre exceptionnel. *« En effet, des maïs initialement destinés pour les grains vont être réorientés en ensilage dédié aux exploitations d'élevage qui manqueront de fourrages. L'irrigation est permise dans ce cas précis, c'est une très bonne chose et un bel exemple de solidarité »*, se félicite le président du syndicat des irrigants. Si cette sécheresse est bien hors normes, le Côte-d'orien tient à rassurer sur l'état des nappes : *« c'est extrêmement sec en surface mais les stocks invisibles, sous terre, eux, sont aussi importants qu'une année normale. Dans tous les cas, ce n'est pas l'irrigation qui perturbe le fonctionnement des cours d'eau. Les premiers qui se sont retrouvés à sec ne se trouvent pas dans la zone des irrigants »*.

AG



Les enrouleurs sont de sortie dans les champs.

DIVERSIFICATION

// DE LA NOIX À LA PISTACHE

Un pari audacieux dans la Drôme

Sur son exploitation arboricole de Claveyson, dans la Drôme, Thibaut Lamotte produit historiquement des noix et des abricots. Ces dix dernières années, la ferme s'est lancée dans des productions innovantes de fruits à coque : amandes, noisettes, pistaches, cacahuètes et noix de pécan. Avec l'installation de son fils Mathis, l'exploitation poursuit sa diversification.

Avec sa topographie, l'exploitation agricole des terres de la Drôme des collines ressemble parfois à une partie de poker. Pas évident de trouver les productions propices aux différents types de sols et de parcelles. Pourtant, c'est le défi que tente de relever Thibaut Lamotte depuis 1995. Après avoir récupéré les parcelles céréalières de son père, ancien fermier aubergiste, il s'est d'abord associé à un arboriculteur voisin. *« On est monté à 117 ha de céréales, de vigne et d'arboriculture. Le but était de développer les deux fermes pour que chacun ait quelque chose pour vivre au moment de la séparation,* raconte l'agriculteur de 54 ans. *Ce jour-là est arrivé en 2023, quand nos enfants ont voulu s'installer ».*



ME/AD26

Depuis 2025, Thibaut Lamotte est associé à son fils Mathis, âgé de 24 ans.

S'équiper d'une casseuse

Dès son installation, Thibaut Lamotte a commencé à planter 3,5 ha de noyers. En parallèle, il a continué à développer sa production de céréales. Dès 2016, la ferme a investi dans une casseuse. Avant, l'exploitation passait par la coopérative Valsoleil. *« En ayant notre propre machine, on a tout le temps un produit frais. C'est ma façon de voir les choses. En plus, en cas d'aléas climatiques, on peut proposer du cerneau. C'est une forme d'assurance risque pour nous »*, précise l'exploitant agricole. Après être passé à environ 16 ha de noix, abricots et de céréales, la ferme a planté des noisetiers dès 2018. Une diversification très réfléchie par le producteur. *« Je n'ai jamais été céréalier dans l'âme mais quand on a des hectares qui sont durs à trouver, on est obligé de les garder. Notre secteur a un avantage et un inconvénient : nous avons des terres très hétérogènes. Les pieds de coteaux sont limoneux, très profonds avec peu de cailloux, très bien pour des noyers. Des terres très sableuses, où on peut cultiver des pommes de terre… ou maintenant des cacahuètes. Des terres qui ont un peu de cailloux, qui sont profondes aussi, où on peut implanter des noisetiers. Des terres qui ne gèlent pas, où on a installé des abricotiers et des amandiers, parce qu'elles sont à 330 m d'altitude. Des parcelles aussi parfois très filtrantes, très aérées, ventées, où on a pu mettre des pistachiers. On a joué notre diversité de cette problématique. On a quand également la chance d'avoir l'irrigation sur la totalité de notre exploitation. C'est ce qui nous a permis de planter tous ces arbres ».*

Innover seul ou en collectif

Après s'être équipé d'un séchoir à noix, Thibaut Lamotte a décidé d'aller plus loin. *« La noix, ça marchait plutôt bien à l'époque, donc on a développé la clientèle. Puis, on s'est dit qu'avec les installations, les machines, les surfaces, les terres dédiées, pourquoi ne pas se lancer dans les noisettes ? Je suis allé rencontrer un agriculteur qui en avait déjà pour me renseigner sur la conduite »*, raconte-t-il. La ferme a alors implanté 4,5 ha de noisettes dès 2018. Trois ans plus tard, c'était au tour des amandes. Même époque de vente, même système : une aubaine pour le producteur qui en a d'abord planté 1 ha avant d'en ajouter deux. *« C'était quasi impossible d'avoir de l'aide technique car il n'y avait pas de recul sur le secteur avec ces plantations. Sinon, il fallait faire appel à Unicoque qui chapeaute 90 % de la noisette française. On voulait rester indépendant, donc on s'est débrouillés, on a bien galéré,* confie Thibaut Lamotte. *En amande, ce fut un peu différent, nous avons surfé sur la vague avec la coopérative Valsoleil qui avait un technicien dédié et proposait de formations sur Montélimar ».* En 2023, avec l'installation de son fils Mathis sur la ferme, l'agriculteur a planté 1,5 ha de pistachiers. *« On apprend à mesure,* précise-t-il. Aujourd'hui, la ferme produit des noix sur 16,5 ha, des noisettes sur 8 ha et bientôt des amandes sur 6,5 ha, des pistaches sur 4 ha et des cacahuètes plantées en 2022 sur 2 ha. Sans oublier 7 ha d'abricots repris en 2022 à un agriculteur qui prenait sa retraite. Toutes ces productions innovantes ont pu être lancées grâce à l'entraide collective. *« On a un gros avantage ici : on est une bande de copains agriculteurs. Certains possèdent aussi des noyers et on a pu mutualiser l'achat d'une machine pour ramasser les noix. Pour les amandes, on a acheté la machine avec deux autres exploitations ».* Ensuite, avec l'une d'elles, Thibaut Lamotte s'est lancé dans la production de pistaches. *« On travaille énormément ensemble pour des observations techniques. En revanche, personne ne nous a suivis pour les noisettes et les cacahuètes »*, déclare le Drômois.

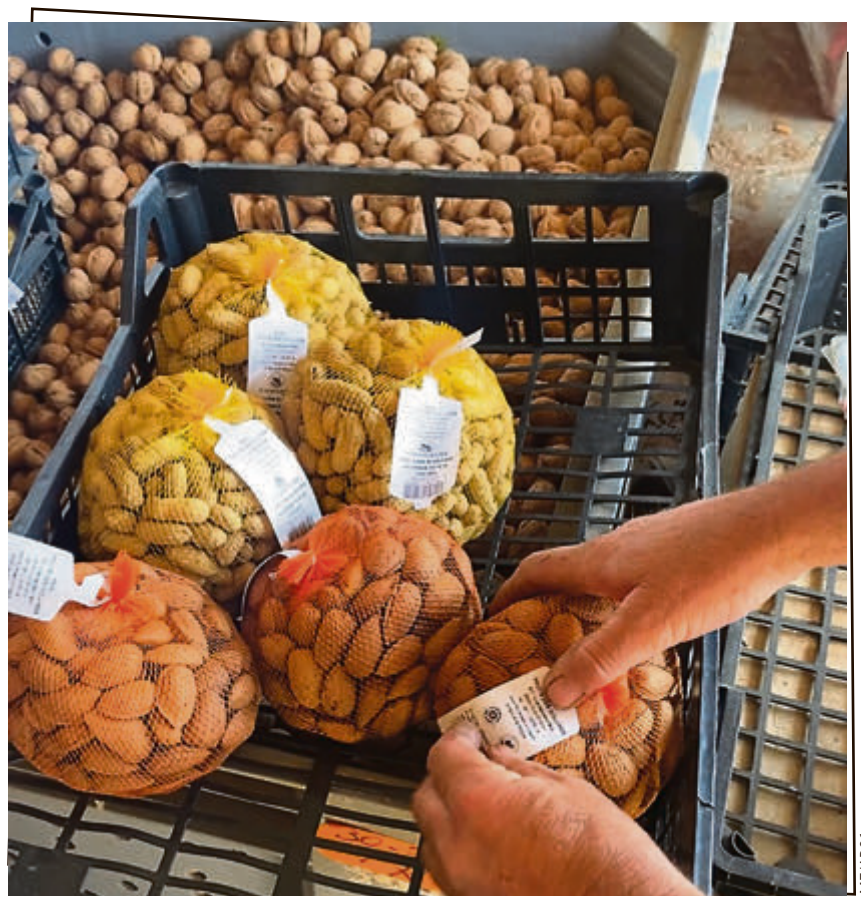
Gestion sanitaire et ravageurs

Thibaut Lamotte a été confronté au phytopte du noisetier, un acarien qui pénètre dans le bourgeon femelle. *« Une année, on a presque perdu 80 % de la production. Il ne se voit qu'au moment du débourrement. Je ne savais pas qu'il fallait traiter. Le bourgeon femelle touché par le phytopte ne portera pas de noisettes,* explique-t-il, tout en indiquant aussi la présence de la punaise diabolique dans les vergers. *Au lancement des cacahuètes il y a trois ans, on a payé nos semences une fortune. Elles venaient des États-Unis. Quelques jours après les premiers semis, 20 mm de pluie sont tombés. De plus, les blaireaux se sont acharnés dessus… Sur les 3 000 m² dédiés la première année, je n'ai rien ramassé. Heureusement, j'avais prévu de semer en deux tranches. Pour la seconde tranche, j'ai clôturé et pas de problème ».* Mais les agriculteurs n'étaient pas au bout de leur peine. *« On a essayé de biner mais nous n'avons pas l'habitude d'utiliser ce genre de machine. C'est une plante trop tombante, ça ne fonctionnait pas. On a été envahis par l'herbe qu'il a fallu tirer des soirées complètes car on n'avait pas de produits homologués pour traiter. Finalement, on a biné avec les doigts Kress qui ameublissent la terre et qui enlèvent les petites plantules d'herbe, de mauvaises herbes. Les deux premières années, on avait demandé à une personne de nous prêter l'outil avant de nous équiper »*, détaillent Thibaut et Mathis. L'exploitation a reçu une aide financière via le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et la diversification des vergers pour l'achat de ce matériel. *« La deuxième problématique, c'était de récupérer les gousses des cacahuètes. Au début, on utilisait une vieille plumeuse à poulet pour passer chaque plante dedans. Avec l'aide d'un copain, on est allé acheter des machines en Chine pour les arracher et les battre. Grâce à ces équipements, on a pu baisser les prix et s'y retrouver »*, mettent en avant les producteurs épaulés par une salariée permanente.

Une clientèle de niche

Les exploitants agricoles ne lésinent pas sur la qualité de leurs produits. *« On veut casser un produit frais. Le meilleur conservateur, c'est la coquille. Une fois que le client nous a appelés, en maximum deux jours on expédie la marchandise. C'est notre marque de fabrique. En noisette, on va même plus loin par rapport à la concurrence étrangère. On fait choisir la variété aux grosses maisons avec qui on travaille selon ce qu'elles veulent faire du fruit »*, met en avant Mathis Lamotte. Les producteurs utilisent par exemple la variété ennis qui plaît à la majorité de leur clientèle. Toutefois, *« pour faire des noisettes enrobées de chocolat, ils nous commandent plutôt de la corabel qui est un peu plus amère, qui se marie bien avec le chocolat fondant »*, précisent Thibaut et Mathis Lamotte.

Ainsi, les fruits à coque sont vendus pour 30 % à la ferme et aux magasins proches, 30 % aux primeurs ou aux grandes surfaces de proximité et 30 % à des chocolatiers et des maisons étoilées. Pour parvenir à gérer toutes ces productions, la ferme s'est équipée récemment d'une casseuse plus performante et d'un trieur optique. Mais les agriculteurs ne s'arrêtent pas là, Mathis Lamotte a décidé de s'essayer à la production de fraises sur un demi-hectare. De quoi venir compléter le calendrier déjà bien chargé de l'exploitation. Formé à l'arboriculture et au maraîchage lors de ses alternances, Mathis Lamotte veut apporter sa pierre à l'édifice familial. Une serre photovoltaïque de 3 ha est actuellement en construction. Avec la nouvelle génération, les Fruits des collines vont aussi prendre goût aux légumes !



ME/AD26

Aujourd'hui, la ferme exploite 16,5 heures de noyés, 8 heures de noisettes et bientôt 6,5 heures d'amandes, 4 heures de pistaches et 2 hectares de cacahuètes plantés en 2022.



ME/AD26

Pour les fruits à coque, la ferme commercialise ses productions en direct. En fonction du calibre, une partie de la production est cassée.

Morgane Eymin

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/08/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,40	5,40	5,40	+ 0,50
		300-350	5,13	5,13	5,13	+ 0,31
		400-450	4,76	4,95	4,91	+ 0,48
	R	< 200 kg	5,49	5,49	5,49	
F	U	250-300	5,19	5,50	5,34	
		350-400	4,71	4,97	4,89	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 43 - Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	300-350	4,40	4,40	4,40	+ 0,34

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 142 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,20	3,21	3,21	- 0,19
	R	+ 500 kg	2,93	3,11	3,00	
F	U	24 à 36 mois	4,00	4,55	4,20	+ 0,13
		- 5 ans	3,83	4,16	3,94	+ 0,10
		5 à 10 ans	3,69	3,77	3,74	- 0,06
		+ 10 ans	3,55	3,63	3,59	- 0,03
	R	24 à 36 mois	3,68	3,98	3,81	- 0,02
		- 5 ans	3,50	3,73	3,60	- 0,10
		5 à 10 ans	3,43	3,68	3,54	- 0,10
		+ 10 ans	3,20	3,49	3,34	- 0,15
	O	5 à 10 ans	3,13	3,46	3,27	
		+ 10 ans	2,82	3,21	3,05	

OBSERVATIONS

Effectif global : 314 - Taux de vente : 89 %.

Broutards / laitonnes : L'ambiance commerciale est plus soutenue et les cours retrouvent de la hausse. Néanmoins, il faut relativiser les variations obtenues en les replaçant dans le contexte d'une offre très faible mais de bonne qualité.

Vaches / génisses de 30 mois / taureaux : Très peu d'offre avec un marché coupé en deux sur les cours. D'un côté les animaux quasi finis ou finis qui se commercialisent rapidement à des cours reconduits. De l'autre, des animaux maigres et plus âgés où les cours s'effritent encore légèrement cette semaine ce qui reste dans la logique par rapport à la saison et les conditions météo défavorables.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/08/2026

Effectif : 115

Taurillons :	(350 - 485 kg)	1280 - 1970	3,66 - 4,48
Génisses 24 - 36 mois :	(560 - 720 kg)	2000 - 2870	3,50 - 3,99
Vaches légères :		1870 - 2170	
Vaches entre deux :		2240 - 2760	
Vaches lourdes :		2950 - 3350	

Placement plus rapide en mâles et femelles.
Légère progression des tarifs en génisses et vaches. Vente globale.

Bovins gras : 2

Peu d'apports, demande calme.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(260 - 385 kg)	1220 - 1790	4,64 - 5,07
Laitonnes Limousines et croisées :	(285 - 405 kg)	1380 - 1790	4,40 - 4,93

Cours sensiblement reconduits en mâles et femelles. Pas d'invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/08/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 502 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,76	4,31	4,00	+ 0,16
		de 38 à 44 kg	3,61	4,39	3,97	+ 0,09
		de 44 à 50 kg	3,25	4,03	3,75	+ 0,21
		> 50 kg	2,74	3,39	3,24	
	R	de 32 à 38 kg	3,42	3,63	3,51	- 0,03
		de 38 à 44 kg	3,46	3,91	3,63	+ 0,14
		de 44 à 50 kg	3,13	3,45	3,31	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 101 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,48	2,79	2,66	+ 0,32
	R	- de 60 kg	1,07	1,71	1,48	+ 0,32
		+ de 60 kg	2,02	2,40	2,19	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 29 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	118	121	120	

OBSERVATIONS

Effectif global : 636 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Les conditions météo (chaleur et sécheresse) compliquent la finition des agneaux et limitent l'offre par ces faits. Les écarts de tarifs se creusent entre les lots de moindre qualité ou mal triés, et les lots de qualité supérieure qui voient leurs niveaux s'orienter à la hausse.
Brebis : L'offre est insuffisante pour satisfaire les besoins.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/08/2026

Effectif : 111

Agneaux :	152 - 179 €	2,96 - 3,75 €/kg
Brebis :	103 - 220 €	1,51 - 2,59 €/kg
Béliers :	161 - 180 €	

Placement plus difficile en agneaux cette semaine. 1 seul lot invendu.
La demande est toujours forte en brebis à des cours très fermes. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/07/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 434 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,51	3,68	3,63	
		de 38 à 44 kg	3,62	4,45	4,01	
		> 44 kg	3,35	4,33	3,86	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 276 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,72	2,15	2,10	
		+ de 60 kg	1,97	3,00	2,51	

OBSERVATIONS

Effectif global : 749 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Les sorties sont nombreuses cette semaine après une semaine de trêve estivale sur notre marché. Les cours baissent sensiblement, la demande ne permettant pas d'absorbée les volumes présentés.
Brebis : La demande semble forte et les cours s'envolent. Aucun invendu.

Retrouvez-nous sur

agribourgogne.fr

L'information
vous accompagne
partout !



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Juil. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression à la baisse inadmissible par rapport à la conjoncture.

Bovins maigres : Les cours restent chahutés, mais la pression semble s'atténuer à la faveur d'une offre toujours restreinte.

POLITIQUES

A partir de la campagne 2027, une prairie sera considérée comme **permanente après 7 ans**, et non plus 5 ans. C'est une demande de longue date qui aboutit enfin, et permet d'avoir une définition plus proche de la réalité agronomique.
Le ministère de l'Agriculture a accepté de mettre en application cette nouvelle définition, obtenue l'an dernier à l'échelle européenne, à la suite des manifestations de 2024. Cette mesure entrera en vigueur à partir de la déclaration PAC d'avril 2027.

SANITAIRE

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté un plan d'action volontaire pour la transformation durable de l'élevage. Il s'articule autour de quatre priorités : la sécurité alimentaire, le développement économique des filières, la santé animale (approche « Une seule santé ») et la préservation des ressources naturelles, du climat et de la biodiversité. La FAO accompagnera les États dans sa mise en œuvre et en assurera un suivi régulier.

Les éleveurs ont besoin de solutions rapides :

1) La baisse des prix doit cesser et les cotations repartir à la hausse.
2) La filière doit donner des perspectives et un cap clair : on ne peut pas afficher un plan de souveraineté au Salon de l'Agriculture, promettre de stopper la décapitalisation et d'engraisser davantage en France, puis baisser les prix quelques mois plus tard.

FAIT DE LA SEMAINE

Face à l'attitude irresponsable de certains opérateurs de la filière et face à la baisse injustifiée des prix, la FNB organise avec le réseau FNSEA et JA une mobilisation nationale **Mardi 28 juillet devant une quinzaine de sites du groupe Bigard.**

C'est la mobilisation de tous qui fait de cette journée d'action une démonstration de la détermination des éleveurs à défendre leur revenu, leur métier et l'avenir de la production bovine française.

CARTON ROUGE

Les éleveurs refusent d'être la variable d'ajustement d'une filière qui tient un double discours !

Alors que les disponibilités en animaux sont historiquement faibles et que chacun affirme vouloir préserver la souveraineté alimentaire, certains opérateurs particulièrement le leader continuent de casser les prix. Cette situation est inacceptable et doit cesser immédiatement.

CHIFFRE A RETENIR

-0,6 %

C'est l'évolution de la consommation de viande bovine en France de janvier à mai. Alors que certains annonçaient un effondrement, les chiffres indiquent le contraire !

Face aux fausses informations qui circulent, il est important de se référer aux bons chiffres. C'est pourquoi la FNB a organisé un webinaire la semaine dernière pour présenter la situation exacte du marché,.

EN REGION

La sécheresse de poursuit, et ses conséquences désastreuses sont déjà visibles dans les élevages. Les 1ers éléments d'évolution de l'Indice satellite interpellent déjà : dans certaines zones, l'indice fait état, fin juin, d'une pousse « normale »… alors que les éleveurs commençaient alors déjà à distribuer au pré des fourrages, pourtant récoltés en moindre quantité. Face à cette incompréhension, et pour des indemnisations anticipées, des **enquêtes de terrain doivent être diligentées par les Préfets dans tous les départements** !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

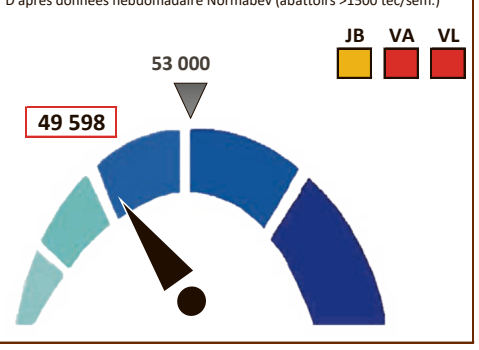
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 30

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties	Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :	Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	8 000 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 10 850 têtes	6,28	6,08	4,16	(€/kgC)
S26	46 527	11 155	7 572	10 727 normal	7,26	6,80	5,08	7,39
S27	48 178	15 506	8 824	11 160 normal	7,26	6,75	4,97	7,31
S28	50 390	15 690	10 157	11 217 normal	7,23	6,70	4,97	7,25
S29 (4 jours ouvrés)	44 698	6 272	4 687	9 638 normal	7,18	6,63	4,97	7,20
S30	49 598	16 860	11 562	10 364 normal	7,08	6,56	4,26	7,20
Moyenne glissante 5 semaines	47 878	13 097	8 560	*Cumul S1 à S30 :*				
Evol A-1 (moy glissante)	-4%	-0%	-1%	léger ralenti				

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

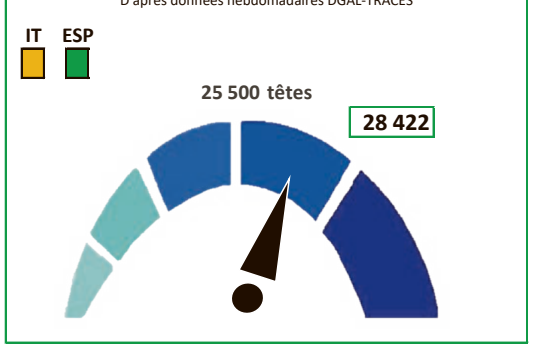
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

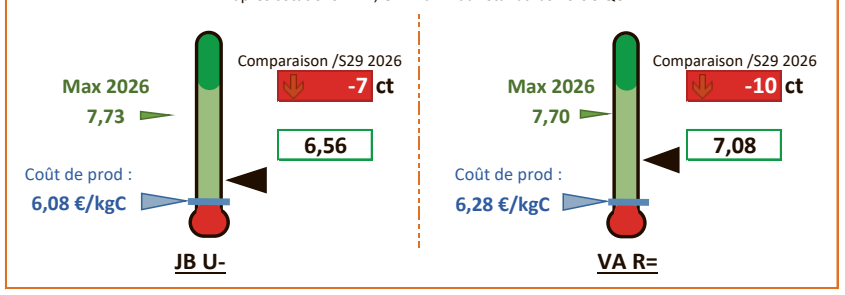
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

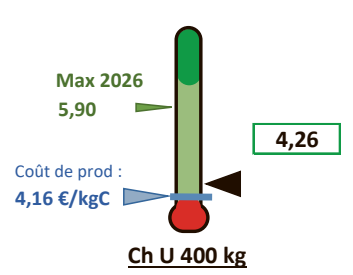
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 31 du 27 au 31 juillet 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 206	=
MAIGRE	4 321	↘
VEAUX	3 313	↘
OVINS/CAPRINS	4 109	=

• **Broutard(e)s :** l'activité s'améliore légèrement cette semaine, mais la situation reste contrastée selon les marchés. La présence des acheteurs, après plusieurs semaines de baisse, favorise une reprise modérée des échanges, notamment lorsque les apports sont limités et que la qualité des animaux présentés est bonne. Les cours sont majoritairement reconduits ou stabilisés, avec quelques légères hausses sur certains marchés. La situation reste néanmoins plus difficile dans le Grand Ouest, où le commerce demeure calme et parfois orienté à la baisse. Les débouchés restent également limités pour l'export et la repousse, ce qui maintient les acheteurs dans une position prudente. Le marché des femelles se stabilise légèrement, avec des cours globalement reconduits, voire en légère hausse pour les bons sujets, dans un contexte de besoins un peu plus présents.

• **Gros bovins maigres :** les ventes restent contrastées selon la qualité, l'âge et la préparation des animaux. Les bonnes vaches jeunes, bien préparées et en bon état se commercialisent facilement, avec des cours généralement reconduits et une demande soutenue. Malgré la sécheresse et des besoins en viande limités, la vente demeure rapide et fluide sur certains marchés. La sécheresse complique les échanges et augmente le nombre d'invendus pour les animaux les moins bien préparés.

• **Boucherie :** le commerce se montre plus sélectif, avec une demande encore présente sur certaines catégories. Les bonnes vaches bien conformées et bien finies bénéficient de cours soutenus. À l'inverse, les sujets d'entrée de gamme, de qualité intermédiaire ou inférieure sont plus difficiles à commercialiser, avec des prix orientés à la baisse.

• **Ovins :** la pression s'accentue cette semaine dans un commerce particulièrement calme. Les besoins restent faibles face à des effectifs élevés sur certaines places, tandis que la canicule et le manque d'agneaux de qualité compliquent encore les échanges. Les animaux bien finis conservent davantage d'intérêt, mais à des tarifs discutés et que quelques invendus apparaissent. En brebis, le marché reste mieux orienté, avec des cours reconduits, voire en hausse, et une demande plus marquée pour les sujets lourds.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Claas Arion 420, 2017, 3200 H, chargeur Mailleux.
✆ 07 68 01 27 90

63 - AV tracteur Fiat 72-93 TBE 2 roues motrices arceau 4000 heures très propre.
✆ 06 47 72 83 23

69 - Vends 2 brouettes fruitières Delannoy grands modèles bon état - 1 semoir engrais Vicon pendulaire 754 BE.
✆ 04 78 81 85 79

Divers

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (3001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2901)
✆ 07 63 10 20 41

38 - Suite retraite vend différents matériels charrue 4 corps Covercrop 12D herse etc...
✆ 06 46 23 43 24

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

39 - Vends Renault Master 3t5 bétaillère bon état, année 2015, facture garage.
✆ 06 87 60 28 39

74 - Recherche fourgon réfrigéré surgelé hayon 3T5.
✆ 06 81 71 47 77

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends foin BR 120x120, prairie naturelle.
✆ 06 80 77 23 10

Fourrage

54 - Vends foin balles rondes prairie naturelle Bio Ø180 15 km de Nancy.
06 81 37 65 57

Propriété

26 - Vends propriété 82 Ha bois taillis sud Drôme avec 0,50 Ha de truffière en production.
✆ 06 77 69 28 12

42 - À vendre petite propriété à St Galmier Chambœuf soit 5 ha, soit 2,5 ha avec bâtiment et maison d'habitation. Cause retraite.
✆ 06 41 55 39 97
04 77 54 13 45

Emploi

Offre

25 - Ferme du lycée agricole de Besançon recherche un salarié agricole polyvalent (H/F) pour participer aux travaux de son atelier lait et porcin. Poste à pourvoir rapidement. CDI, salaire selon expérience, prime de participation, logement sur place possible. Contacter le
✆ 06 84 81 00 70.

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés. Nourris. Logés. Vers 25 août.
✆ 06 32 45 62 95 (13 h)

69 - Vendanges beaujolais cherche coupeur 24/08/26. Nourri. Logé. Tarif préfectoral. domainedeponchon@orange.fr
& 06 86 96 87 26

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Sarl TOURETTE vend
Maïs ensilage vrac ou bottes enrubannées / paille / foin / luzerne / enrubannage d'herbe
TÉL. 06 11 37 50 64

Travail du sol

01 - Vends cover crop 24 disques ; planteuse maïs 6 rangs ; combiné 3 m Belle récolte à réviser.
✆ 06 43 06 36 78

69 - Vends semoir maïs Nodet - Pulv. Berthoud Alto + 600 - Enrouleur Irrif. optima 75 320 - Herse rotative Lely - 3 charrues 4 socs.
✆ 06 11 64 36 60

Arbo-viti

69 - Vends pressoir 32 hl - Cage en bois chauffe cuve 300 l à gaz - Vis sans fin long 4 m - Le tout en 380 w.
✆ 06 64 93 80 31

Cave

69 - Vends centrale de production d'eau glacée réversible (froid et chaud) marque Kreyer.
✆ 06 03 22 34 24

Elevage

71 - Vends plateau remorque 4 roues, dimensions L. 4,75 / l. 1,80 m, ridelles 0,60 m et fourrages, 2 bacs à eau galva, 1.000 l et 600 l, 1 râtelier à arceaux, 12 passages, 2x2 m.
✆ 06 76 92 41 08

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Divers

42 - Vends vaches montbéliardes au lait d'écuries, cause arrêt. Vends benne DMS 10 tonnes + vend désileuse jeantil 2000
✆ 06 88 52 18 66

Mariage

25 - Africaine âgée de 57 ans recherche relation sérieuse avec homme de 54 à 64 ans, respecteux, pour une vie de couple.
✆ 06 74 19 19 37

Animaux

Bovin

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

42 - A vendre chevrettes nées au printemps 2026, alpines et saneen, sevrées écornées indemne de CAEV, de Brucellose troupeau au CL. 190 € la chevrette.
✆ 06 88 18 98 47

Chien

42 - Vends chien de chasse Épagneul Breton. 2 femelles de 15 mois vaccinées et non pucées Mère identifiée
✆ 06 89 16 8 652

58 - 2 chiots croisés berger des Pyrénées nés le 07/04/26, identifiés, très dociles, vend 100 €, non LOF, mère N°323VLB, N° Siret 43499794600018. (3201)
✆ 06 14 26 16 97

71 - Vends chiots Border Collie LOF, nés le 18 mai 2026, vaccinés, pucés, de lignée travail. Portée de 7 chiots. Siren : 330 913 054. Mère : Bourgogne Truffes Fières Panthère 250269608609786, travaille sur ovins. Père : NAG, 250269608017758, travaille sur bovins, sélectionné en concours championnat de France. Lignée indemne APR. Prix : femelle : 800 € TTC ; mâle : 500 € TTC.
✆ 06 08 04 44 72

Equin

69 - Achète chevaux de selle de réforme et poneys. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DU DOMAINE COMTE GEORGES DE VOGÜÉ DOMAINE DES MUSIGNY)

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 264 120 euros
Siège social : 7 rue Sainte-Barbe
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
778 173 518 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la poursuite du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société CORGECO, SELAS dont le siège social était situé 995, avenue de l'Europe, 71200 LE CREUSOT, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 323192591, ayant été absorbée suite à fusion à effet au 31 octobre 2025 par la société SADEC, SELAS dont le siège social est situé 19 avenue de Messine, 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 351461694.
L'assemblée générale a pris acte que ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
Pour avis
La Gérance

AL26023742

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC HLK
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Rue du Rocher
21160 MARSANNAY LA COTE
107809220 RCS DIJON

L'AGE du 28/07/2026 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestations de relais colis et de transfert d'argent et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts et a décidé de transférer le siège social du 14 Rue du Rocher -21160 MARSANNAY LA COTE au 34 Avenue Jean-Jaurès – 21000 DIJON à compter du 28/07/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26023743

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI BEL AIR IMMOBILIERE
au capital de 19 818,37 euros
Siège social : 23 Rue Berthe Large
21540 SOMBERNON
413 565 748 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/07/2026, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social de la manière suivante : «La société pourra également décider de mettre gratuitement tout ou partie des biens immobiliers dont elle est propriétaire à la disposition d'un ou plusieurs associés, qu'ils soient titulaires de droits en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, selon les modalités fixées par une décision collective des associés. Cette mise à disposition devra être conforme à l'intérêt social de la société et respecter les dispositions légales et fiscales applicables.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts Modification sera faite au greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023754

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

MODIFICATIONS MULTIPLES

FERME DE BRIET
SCEA au capital social de 1.250.000 €
1 impasse Jeannot - 21190 TAILLY
RCS DIJON 821073871

Aux termes d'une délibération en date du 29/07/2026, l'AGE des associés a décidé :
- de nommer Monsieur Xavier MAUROY et Madame Lucile MAUROY demeurant à CERCY LA TOUR (58340), 22 rue des Fontaines noires - lieudit Briet, en qualité de nouveaux gérants de la société en remplacement de la SOCIETE FAMILIALE VINCENT GIRARDIN, démissionnaire.
- de transférer le siège social de la société à CERCY LA TOUR (58340), 22 rue des Fontaines noires - lieudit Briet et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis la gérance.

AL26023776

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DU DOMAINE COMTE GEORGES DE VOGUE
SCEA au capital de 264.120 €
Siège social : 7 rue Sainte-Barbe
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
RCS DIJON 778 173 518

Selon décisions unanimes du 27/07/2026, les associés ont décidé :
- de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. Il n'a été apporté aucune modification à son objet, sa durée, son siège et son capital. Les mandats des gérantes, exercés par Madame Claire de LADOUCETTE, Madame Marie de LADOUCETTE et Madame Stéphanie de VINCENS de CAUSANS, prennent fin ce même jour.
- de modifier la dénomination de la Société et de la remplacer par la dénomination suivante : « DOMAINE COMTE GEORGES DE VOGUE (Domaine des Musigny) ».
- de nommer en qualité de présidente : Madame Claire de LADOUCETTE, demeurant 10 Square du Roule à Neuilly-sur-Seine (92200),
- de nommer en qualité de directrice générale : Madame Marie de LADOUCETTE, demeurant 69 Boulevard Lannes à Paris (75016),
- de nommer en qualité de directrice générale déléguée : Madame Stéphanie de VINCENS de CAUSANS, demeurant 9 Square du Roule à Neuilly-sur-Seine (92200).
Les statuts ont été modifiés en conséquence :
Forme : Société par actions simplifiée
Les mentions relatives aux SCEA sont frappées de caducité
Clause d'agrément : Toute cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire associé.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix dans les décisions collectives des associés.
Mentions au RCS de Dijon

AL26023796

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Maître François-Xavier MIGNOT
Membre de la SELARL CANNET MIGNOT
Cabinet LEGASPHERE
Avocat au Barreau de DIJON
Demeurant
2bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT
Situés sur la commune de MARSANNAY LA COTE (21160) – 10 Route de Beaune
UNE PROPRIETE d'une superficie totale de 472,23 m² composée de deux bâtiments accolés, avec terrain autour :
Dans le bâtiment 1 se trouve aménagée une vaste maison d'habitation.
Le bâtiment 2 est divisé en deux logements
Le bien est occupé par le gérant de la SCI propriétaire et sa famille sans l'existence d'un bail locatif
Cadastrés Section BA n°624 d'une contenance totale de 11 a 11 ca
MISE A PRIX 74.000,00 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : CONTACTER L'ETUDE AD LITEM AU 03.80.30.33.23
ADJUDICATION MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026 A 10 H 30
Salle A - Tribunal Judiciaire – Juge de L'Exécution – 13 Boulevard Clemenceau
CS 13313 – 21033 DIJON CEDEX
Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de la société **CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT (CIFD),** Société Anonyme au capital de 124 821 566,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°379 502 644, dont le siège social est 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS représentée par son représentant légal en exercice domicilié audit siège social en cette qualité de droit,
Ayant pour Avocat constitué **Maître François-Xavier MIGNOT**, avocat au barreau de DIJON, y demeurant 2bis rue de Cap Vert – 21800 QUETIGNY au Cabinet duquel il est fait élection de domicile,
Et pour avocat plaidant, **Maître Matthieu ROQUEL**, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), - membre de la SCP AXIOJURIS-LEXIENS, demeurant 129 Rue Servient – Tour Part-Dieu 17e – 69003 LYON.
On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DIJON – consignation minimum de 7.400,00 € par chèque de banque.
RENSEIGNEMENTS ET CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE :
- www.axiens.legal et www.encherespubliques.com
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°25/00017
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 129 Rue Servient – Tour Part-Dieu 17e – 69003 LYON ; (Références : 20230863)
- SELARL CANNET MIGNOT – Cabinet LEGASPHERE, Avocat au barreau de DIJON, y demeurant 2bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY (Références : 230469)

AL26023788

// DIVERS

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 352,97 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 28 juillet 2026 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2026.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 3 août 2026 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2026.
Il assure un rendement annuel de 5,22% par rapport au prix de référence au 30 juin 2025, en intégrant le versement du dividende de 4,01 euros en avril 2026.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur **www.credit-agricole.fr/ca-cb.**

AL26023797

AVIS

Appel à Candidatures
du 03/08/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Chassagne-Montrachet : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – Vigne en AOC Chassagne-Montrachet – Urbanisme : Zone Ap du PLU - 27 a 77 ca 'BLANCHOT DESSOUS' : AE-0144 - 'LA PLATIERE' : AP-0019—0078
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **25/08/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023817

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

ADB
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Impasse du Puits Hameau Aignay
21200 MEURSANGES
983 169 152 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 JUILLET 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL26023740

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DU CHAMPS DES ORMES
Agr : 21-0477
RCS de Dijon : 329912612
Siège : Mairie, 21500 MONTBARD

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 6 mai 2026, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Pour avis, Le liquidateur

AL26023744

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NEW COLONIAL
SAS au capital de 7622,45 €
Siège social : 4 pl barbe
21000 Dijon
378 168 421 RCS de Dijon

Par une décision du 31/03/2026, l'associé unique a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/03/2026, nommé, à compter du 31/03/2026, liquidateur M. Hong CHHIM, demeurant 6 rue François Pompon 21160 Marsannay-la-Côte, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26023767

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GUB
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
7 RUE DE SENNECEY
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
928 415 660 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 juillet 2026 au 7 rue de Sennecey, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mathieu BATTISTINI, demeurant 7 rue de Sennecey, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023772

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision en date du 31/05/2026, l'associé unique de la société BACCHUS, SAS à associé unique au capital de 60 000 euros,
Siège social :16 Rue Bannelier 21000 DIJON,
RCS DIJON 484596 762, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Nicolas BARBIER, demeurant 5 Rue du cottage 21121 FONTAINE LES DIJON, Président, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue du cottage 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL26023801

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision en date du 31/05/2026, l'associé unique de la société BACCHUS, SAS à associé unique en liquidation au capital de 60 000 euros,
Siège social : 16 Rue Bannelier 21000 DIJON et siège de liquidation : 5 Rue du cottage 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 484 596 762, après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au liquidateur Monsieur Nicolas BARBIER, demeurant 5 Rue du cottage 21121 FONTAINE LES DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis – Le Liquidateur

AL26023802

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/07/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :The Family Foods
Objet social : en France et à l'étranger : la restauration rapide sur place ; la restauration rapide à emporter, la préparation de plats préparés à emporter ; la vente de boissons non alcoolisées ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 4 Boulevard Georges Clemenceau 21000 Dijon.
Capital : 5 000 €
Durée : 99 ans
Président : CENTAGA SAVEY, SAS au capital de 20 000 €, ayant son siège social 16 rue de l'hopital - Le Village By Ça Champagne Bourgogne - 21000 Dijon, 991 074 865 RCS de Dijon
Directeurs Généraux : M. Achraf BEN ATIG, demeurant 3 rue Jean-Baptiste Carpeaux 21000 Dijon, Mme Oriane BEN ATIG, demeurant 3 rue Jean-Baptiste Carpeaux 21000 Dijon et Mme Malika HNIDA demeurant 5 B rue des Rétissey - 21240 Talant.
Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26023711

AVIS DE CONSTITUTION

ROCARD IMMO 2
Société civile immobilière au capital de 7 045 euros
Siège social : 3 rue du Rompot, 21121 FONTAINE LES DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ROCARD IMMO 2
Siège social : 3 rue du Rompot, 21121 FONTAINE LES DIJON
Objet social : - Acquisition de terrains, exploitation, mise en valeur de ces terrains par l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société ; - Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; - Vente à titre exceptionnel desdits immeubles ; - Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI ROCARD IMMO 2 et cession à titre exceptionnel desdites participations ; - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini,pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 045 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérants : Benoit SPAGNESI demeurant 1 rue de Seine – 21400 CHATILLON SURSEINE, Cédric VIENNOT demeurant 29 rue de Chaumont – 52000 CHAMARANDES CHOIGNES, Guillaume GODIN demeurant 27 Avenue du Général Lerclerc – 52000 CHAUMONT, Stéphane GRAS demeurant 3 rue du Rompot – 21121 FOONTAINE LES DIJON, Jérôme CLOOTENS demeurant 1 rue l'Huillier – 52500 COUBLANC, Philippe BENOIT demeurant 34 boulevard Eugène Spüller – 21000 DIJON, Sylvain BOMPY demeurant 23 rue Colson – 21000 DIJON, Stéphane GAY demeurant 11 Chemin des Crailles – 21380 SAVIGNY LE SEC, Jacques VUILLAUME demeurant 14 rue de la Mairie –21490 BRETIGNY, Xavier VINSON demeurant 27 ter cours Général de Gaulle – 21000 DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas donné dans les délais et formes des conditions collectives extraordinaires.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023734

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/07/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : PYTHIQUE
Siège social : Ferme de Bel Air – 11 Rue de la Pépinière - 21410 AGEY
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens, cession desdits immeubles ou titres de sociétés immobilières. Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Réalisation de tous services et prestations aux sociétés dans lesquelles une participation est détenue notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives, comptables, financières, de conseil ou commerciales et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Conduite de la politique des sociétés filiales et animation du groupe qu'elle contrôle. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer, placement de capitaux sous toute forme en ce compris la souscription ou l'acquisition de toute action, obligation, part sociale, fonds financiers, et toute opération financière en vue de la gestion de ces capitaux. Cession des valeurs mobilières et participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 655 498 euros
Gérance : Monsieur Bernard TOMMY-MARTIN et Monsieur Pierre TOMMY-MARTIN demeurant Ferme de Bel Air 11 Rue de la Pépinière 21410 AGEY
Pour avis
La Gérance

AL26023750

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SELONGEY du 27/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS SHOP MAXEL
Siège : 47 Rue Basse, 21260 SELONGEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 500 euros
Objet : L'exploitation d'une activité de rôtisserie ambulante et, plus généralement, de commerce ambulant de produits alimentaires et de boissons, sur la voie publique, marchés, foires, salons et tous autres lieux autorisés. La vente de tous produits alimentaires, de boissons et de tous autres produits non alimentaires connexes ou complémentaires à cette activité.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Grégory MAXEL, demeurant 47 Rue Basse, 21260 SELONGEY
Directeur général : Mme Marie MAXEL, demeurant 47 Rue Basse 21260 SELONGEY
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
le Président.

AL26023759

AVIS DE CONSTITUTION

DU VIGNOBLE NOËLLAT
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue du Creux de la Noue, 21250 GLANON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GLANON du 09/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DU VIGNOBLE NOËLLAT
Siège social : 10 rue du Creux de la Noue, 21250 GLANON
Objet social : l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis; la construction de tous biens immobiliers ; l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Sébastien NOËLLAT demeurant 10 rue du Creux de la Noue, 21250 GLANON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023779

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : KORVEX
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 28 Rue de la Noue des Loges 21560 BRESSEY-SUR-TILLE
OBJET : Création, développement et maintenance de sites internet et de solutions web ; Conseil en systèmes informatiques ; Acquisition, gestion, administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, gestion de tous capitaux pour compte propre ; Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés
PRESIDENT : Monsieur Calvin KOCH demeurant 28 Boulevard Rembrandt 21000 DIJON
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL26023803

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DE TASSIGNY
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
58 000 NEVERS
489 324 590 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 08/06/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du même jour :
- de prendre acte de la cessation des fonctions de cogérante de Madame Françoise BOUDOT,
- de transférer le siège social du 8 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS au 7 rue du Commandant Barat - 58000 NEVERS.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL26023720

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

STOCKFACILE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, Route d'Anlezy
58270 CIZELY
518 970 207 RCS NEVERS

Par AGE du 15.06.2026, le siège social a été transféré du 4 route d'Anlezy 58270 CIZELY au 79, rue du Lavoir 58270 BEAUMONT-SARDOLLES, à compter du même jour.
L'article 4 - Siège Social des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL26023745

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOLIS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, Route d'Anlezy
58270 CIZELY
518 912 431 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du 15.06.2026 l'Associée Unique a décidé de :
- transférer le siège social du «4, Route d'Anlezy 58270 CIZELY» au «79, rue du Lavoir 58270 BEAUMONT-SARDOLLES» à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 6 – Siège Social des statuts ;
- modifier l'objet social de la société en y ajoutant les activités suivantes «la vente d'actifs, de tous fonds de commerce, de branches d'activités et d'établissements» à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 2 – Objet des statuts.
Pour avis au RCS de NEVERS.
La Gérance

AL26023746

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DAVANTAG
Forme : SCI
Capital social : 1 000 euros
Siège : 96 rue de Canteleu
59000 LILLE

ANNONCES LÉGALES

SIREN : 451 738 389
R.C.S. LILLE METROPOLE

Aux termes d'un acte reçu par Me LESSELIN, notaire à LILLE, en date du 28/07/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue des Parsonniers à MAGNY-COURS (58470).
Durée : 99 ans.
Objet : acquisition, gestion, administration, location de tous biens immobiliers.
La société sera ré-immatriculée au RCS de NEVERS

AL26023751

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ADVANTAG

Forme : SCI
Capital social : 152,45 euros
Siège : 96 rue de Canteleu
59000 LILLE
419 592 951 R.C.S. LILLE METROPOLE

Aux termes d'un acte reçu par Me LESSELIN, notaire à LILLE, en date du 28/07/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue des Parsonniers à MAGNY-COURS (58470).
Durée : 99 ans.
Objet : acquisition, gestion,administration, location de tous biens immobiliers.
La société sera ré-immatriculée au RCS de NEVERS.

AL26023756

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA FERME DE BRIET

SCEA au capital social de 1.250.000 €
1 impasse Jeannot
21190 TAILLY
RCS DIJON 821073871

Aux termes d'une délibération en date du 29 juillet 2026, l'AGE des associés a décidé :
- de nommer Monsieur Xavier MAUROY et Madame Lucile MAUROY demeurant à CERCY LA TOUR (58340), 22 rue des Fontaines noires - lieudit Briet, en qualité de nouveaux gérants de la société en remplacement de la SOCIETE FAMILIALE VINCENT GIRARDIN, démissionnaire.
- de transférer le siège social de la société à CERCY LA TOUR (58340), 22 rue des Fontaines noires - lieudit Briet et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis la gérance.

AL26023777

LEXCO NOTAIRES

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI DE LA GUTTE JEANNE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
9 rue de la Gutte Jeanne, Montbolin
58230 ALLIGNY EN MORVAN
RCS NEVERS 952024503

Suivant acte reçu par Me Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la SELARL LEXCO NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B, avenue de la Sablière, avec bureaux annexes à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle et à LIERNAIS (21430), 11 rue de la Guette, le 5 juin 2026, enregistré au SPFE DE LA NIEVRE, le 18 juin 2026, volume 2026P numéro 4932, a été effectuée une augmentation de capital social à compter de ce jour,
De la société dénommée SCI DE LA GUTTE JEANNE, dont le siège est à ALLIGNY-EN-MORVAN (58230), 9 rue de la Gutte Jeanne Montboblin, identifiée au SIREN sous le numéro 952024503 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : MILLE EUROS (1000 euros)
Nouvelle mention : CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (151.000 euros)
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis Le Notaire

AL26023790

MODIFICATION DU CAPITAL

JFM CHARPENTIER

Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 789.470 Euros
Siège social : 3 Rue Colas Breugnon
58530 BREVES
RCS NEVERS n°497 840 868

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2026, les associés ont constaté à effet du même jour l'augmentation du capital social de 15.970,00 Euros (par apport de compte courant) pour le porter à 789.470,00 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance

AL26023793

TRANSFORMATION

MYF

SAS au capital de 200 490 euros
Siège social : 19, rue Léopold Lucas
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS 829252 691

Par décisions de l'Associé unique du 1/07/2026, il a été décidé la transformation de la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau.
Le siège, la durée, le capital social, l'objet de la société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Cette transformation a entraîné la modification des mentions anciennement publiées qui sont frappées de caducité, à compter de ce même jour.
ANCIENNES MENTIONS
Forme: S.A.S
Présidente : Mme Magali HATTAB, demeurant 19, rue Léopold Lucas à FOURCHAMBAULT (58600)
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SARL
Gérante : Mme Magali HATTAB susnommée et domiciliée.
Pour avis, la gérance.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

AL26023794

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOLAIRFACILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000,00 euros
porté à 160.000,00 euros
Siège social : Le Grand Lugues
58270 Beaumont-Sardolles
RCS Nevers 522 459 254

Aux termes d'une décision en date du 30.06.2026, l'Associé Unique, a pris les décisions suivantes :
- a nommé en qualité de cogérant Madame Odile CHATELAIN, demeurant 79 rue du Lavoir – 58270 Beaumont-Sardolles, pour une durée indéterminée à partir du même jour,
- a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 159.000 euros, pour être porté à 160.000 euros, par incorporation de réserves au capital.
Les articles numéros "6 Apports", "7 Capital social", et "8 Parts sociales" des statuts ont étés modifiés en conséquence,
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26023795

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Dénomination : LOLOALICE

Forme : SAS.
Capital social : 5000 euros
Siège social : 20 Rue des Forges
58800 CORBIGNY
792665747 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2026, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de présidente Madame Shelly DREAU, demeurant 3 route de Clamecy, 58190 Flez Cuzy en remplacement de Monsieur Eric GONTCHARENKO, à compter du même jour.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL26023806

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA FABRIQ'A PIZZA

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 19 rue de l'angle
58210 VARZY
915 265 201 RCS NEVERS
Objet social : restauration
Durée : 99 ans

Le 2 Août 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 7 Rue Sèderie 47600 NERAC à partir de ce jour de modifier la dénomination sociale en "LES RIVES DU PETIT NERAC" à partir ce de jour
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AGEN.
Pour avis.

AL26023819

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Tintury (58) 1 ha 55 a 60 ca – Urbanisme : RNU
'CHAMP A LA POULE' : C-0428—0430—0431—0432
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/08/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023813

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI QUAGLIO

SCI au capital de 100 €
Siège social : 85 avenue
du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
884 392 135 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE en date du 11/06/2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur QUAGLIO Danilo de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 01/05/2026.
La société sera radiée RCS de Nevers.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26023758

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL LES CHAMONS

Société Civile en liquidation
au capital de 179 400 €
Siège social : « Les Chamons »
58240 LUTHENAY UXELOUP
RCS NEVERS : 482 392 297

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2026 a :
- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2026 et sa mise en liquidation amiable,
- nommé Madame Danièle AUGENDRE demeurant « Les Chamons » - 58240 LUTHENAY UXELOUP en qualité de liquidatrice,
- fixé le siège de liquidation à « Les Chamons » 58240 LUTHENAY UXELOUP adresse où toute correspondance, actes et documents concernant la liquidation devront être adressés.
Dépôt des actes au Greffe TC de Nevers
Pour avis

AL26023764

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

WIMA

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 44 Rue Saint Benin
58000 NEVERS
790 309 314 RCS NEVERS

Par décision du 1/03/2026, la sté HOLDING PIGERON, SARL au capital de 246 000 euros, dont le siège social est 2 Chemin de la Chaume 03220 JALIGNY SUR BESBRE, immatriculée au RCS sous le numéro 808 391 791 RCS CUSSET a, en sa qualité d'associée unique de la sté WIMA, décidé la dissolution anticipée de ladite sté par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la sté WIMA au profit de la sté HOLDING PIGERON, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS, 19 Rue Saint-Martin – 58000 NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26023774

CLÔTURE DE LIQUIDATION

POLY ACOR SARL

SARL au capital de 9 960 €
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE
Z.I.PAYSAGEE NEVERS NORD
58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS 391901410

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2026 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M ROCA Joachim demeurant 87 Route de Focelin 58640 VARENNES-VAUZELLES pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation .
Radiation au RCS de NEVERS.

AL26023775

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JEAN SANS PEUR

Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
792 851 552 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 1er juin 2026 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, Monsieur David FOURNIER dt 46 rue Molière - 58000 NEVERS.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, D. FOURNIER

AL26023820

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19 06 2026, il a été constitué une EURL dénommée : ROMARY Nadia
Siège social : 36 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 58000 NEVERS
Capital : 100 EUR
Objet social : Gestion administrative, secrétariat généralisé et aide administrative
Gérant : ROMARY LÉGER Nadia demeurant 36 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL26023596

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 21/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : SHOP TA SAPE,
Siège : 1 avenue du Général de Gaulle, 58000 NEVERS,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 1 000 euros,
Objet : Achat, vente au détail de vêtements, chaussures, accessoires de mode, articles vintage et de seconde main, en magasin et sur internet,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jonathan LABOUREAU, demeurant 1 Grande Rue, 18320 COURS LES BARRES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26023715

AVIS DE CONSTITUTION

LB - SCI LAMAL - CREATION
SCI LAMAL
Société civile immobilière au capital de 1 500 euros
Siège social : 24 rue Francis Garnier, 58000 NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 24 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI LAMAL
Siège social : 24 rue Francis Garnier, 58000 NEVERS
Objet social : L'acquisition de tous immeubles immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme LEMMER Lydie et Mme LARTAUD Luna, demeurant 24 rue Francis Garnier, 58000 NEVERS
Clauses relatives aux cessions de parts :
- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant;
- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26023728

AVIS DE CONSTITUTION

LB - SCI LAMAL - CREATION
SCI LAMAL
Société civile immobilière au capital de 1 500 euros
Siège social : 24 rue Francis Garnier, 58000 NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 24 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI LAMAL
Siège social : 24 rue Francis Garnier, 58000 NEVERS
Objet social : L'acquisition de tous immeubles immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme LEMMER Lydie et Mme LARTAUD Luna, demeurant 24 rue Francis Garnier, 58000 NEVERS
Clauses relatives aux cessions de parts :
- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant;
- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26023823

YONNE

// GÉRANCE

SAS TM TAXIS
8 impasse des Iris
89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
N°siret 104 657 713 0012

LOCATION GÉRANCE

A compter du 22 juin 2026, la SAS TM TAXIS exerce son activité de taxi dans le cadre d'un contrat de location -gérance, établi par la SARL Alliance Taxi 89, siret 95403968100034, 11 Rue des Ingles 89300 JOIGNY, et concernant l'autorisation de stationnement taxi portant le N° 1 sur la commune de BEON (89).

AL26023786

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 31 juillet 2026, régulièrement enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'YONNE, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Diégo Alberto GARCIA HUERTAS, demeurant à MONETEAU (89470) 7 rue de Chemilly, Célibataire.
A : La Société dénommée SUR LE POUCE, dont le siège est à AUXERRE (89000) 9 rue de la plaine des Isles, identifiée au SIREN sous le numéro 106357825 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Le fonds de commerce de restauration traditionnelle, fabrication de plats préparés, crêpes, gaufres, sandwichs à emporter, vente de boissons non alcoolisées exploité à AUXERRE (89000) 9 rue de la Plaine des Isles, lui appartenant, ayant pour enseigne PAUSE NEO, et identifié sous le numéro SIRET 401068242, ce fonds comprenant.
Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte authentique et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55 000,00 EUR), s'appliquant :
aux éléments incorporels pour QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (44 400,00 EUR),
au matériel pour DIX MILLE SIX CENTS EUROS (10 600,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023834

// DIVERS

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 24 mars 2017, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 1er juillet 2026.
Monsieur Philippe KUJAWA, armaturier, demeurant à Sens (89100), 29 rue des Célestins.
Né à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 5 octobre 1965.
Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à Sens (89100), le 28 juin 2025.
A institué pour ses légataires universels :
- Madame Christine KUJAWA, retraitée, demeurant à Sens (89100), 29 rue des Célestins.
Née à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 22 février 1962.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
- Madame Jocelyne KUJAWA, retraitée, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 2 avenue de Beauvais.
Née à Joigny (89300), le 30 décembre 1944.
Veuve, en uniques noces, de Monsieur Daniel CHEVALIER.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
- Madame Michelle Jeannine KUJAWA, retraitée, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 7 rue des Charmes.
Née à Verlin (89330), le 19 août 1946.
Veuve, en uniques noces, de Monsieur Christian Charles Léon MAINY.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
- Madame Pascale KUJAWA, assistante maternelle, épouse de Monsieur Jean-François Claude DEMAN, demeurant à Germigny-sur-Loire (58320), 17 rue de la Chaume.
Née à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 25 mars 1964.
Divorcée en premières noces de Monsieur Gérald Victorien Lucien FOUCHER suivant jugement rendu à Sens, le 18 décembre 1992.
Mariée à Cours-les-Barres (18320), le 17 août 2002 sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage préalable.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le Tribunal de Sens, le 23 juillet 2026.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal Judiciaire, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire, 28 avenue Georges Pompidou, 89100 Sens, Notaire chargé du règlement de la succession de Monsieur Philippe KUJAWA.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL26023761

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE du 28/07/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la SASU OKAIDI 54 Rue du Temple 89000 Auxerre (vente de vêtements pour enfants) RCS LILLE-METROPOLE 398.110.445.
Commissaire au pan : la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Laurent MIQUEL 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille.

AL26023762

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Fréjus du 30/07/2026 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SIGNATIX 10 voie des Preaux 89310 Nitry (impression, traitement de l'image). RCS FREJUS 497.763.433. Date de cessation des paiements : 10/07/2026. Désigne, Administrateur judiciaire : la Selarl XAVIER HUERTAS & ASSOCIES prise en la personne de Me Xavier HUERTAS 1, rue Lamartine - 06000 Nice avec pouvoir d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : Me Yann LEFORT pour la SELARL MJ LEFORT 207, rue Jean Jaurès et 127 rue Aubenas le Florus 83600 Fréjus, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023816

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, CRPCEN 89040, le 29 juillet 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.
ENTRE :
Monsieur Marwan MEHANNA, Directeur ESMS, et Madame Julie MAGNY, conseillère clientèle, demeurant ensemble à SEPEAUX-SAINT ROMAIN (89116) 15 La fosse Simon.
Monsieur est né à BEYROUTH (LIBAN) le 24 mai 1971,
Madame est née à JOIGNY (89300) le 24 mai 1989.
Mariés à la mairie de SEPEAUX-SAINT ROMAIN (89116) le 31 août 2024 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Tous deux de nationalité Française.
APPORT DE BIEN PROPRE
Madame Julie MAGNY a déclaré apporter le bien immobilier situé à SEPEAUX-SAINT ROMAIN (YONNE) 89116, 15 La fosse Simon,
Préfixe - Section - N° - Lieudit - Surface
366 - ZD - 21 LA FOSSE SIMON - 00 ha 24 a 36 ca
366 - ZD - 22 - LA FOSSE SIMON - 00 ha 11 a 58 ca
366 - ZD 123 - LA FOSSE SIMON - 00 ha 16 a 02 ca
Total surface : 00 ha 51 a 96 ca
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023782

SELAS CAROLINE BRISSON NOTAIRE,
Notaire à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 2007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du Novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 24 mai 2016, Madame Yvette Charlotte GENTILT, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 1 carré du Puits des Dames, née à NOE (89320), le 21 décembre 1934, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité Française, résidente au sens de la réglementation fiscale est décédée à AUXERRE (89000), le 30 mars 2026.
A consenti plusieurs legs universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et de description reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire au sein de la «SAS CAROLINE BRISSON NOTAIRE», sise à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du Novembre, un acte de contrôle de la saisine a été reçu par ledit Notaire, le 28/07/2026, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Caroline BRISSON, Notaire au sein de la «SELAS CAROLINE BRISSON NOTAIRE», sise à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du Novembre, référence CRPCEN 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du PV d'ouverture et de description du testament contenant copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le Notaire.

AL26023787

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 352,97 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 28 juillet 2026 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2026.
Ce prix a été validé par un cabinet externe,

ANNONCES LÉGALES

agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 3 août 2026 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2026.
Il assure un rendement annuel de 5,22% par rapport au prix de référence au 30 juin 2025, en intégrant le versement du dividende de 4,01 euros en avril 2026.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur **www.credit-agricole.fr/ca-cb.**

AL26023798

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 30 avril 2026, Mme Florine Justine CADOUX, sans profession, demeurant à BAZARNES (89460) 15 lieu-dit Le Maunoir, née à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 6 août 1998, célibataire, ayant conclu avec M. Thomas Laurent PAGEAUD un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens le 15 avril 2026 enregistré à la mairie de BAZARNES (89460) le 16 avril 2026, décédée à AUXERRE (89000) le 18 juin 2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200) 2 rue du Général Leclerc, le 1er août 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), référence CRPCEN : 89099, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL26023808

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 février 2019, Mme Jacqueline Andrée BOULAT, retraitée, demeurant à SAINT-BRANCHER (89630) 8 rue de la Faix, née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT(75015) le 1er février 1939, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AVALLON (89200) le 25 juin 2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200) 2 rue du Général Leclerc, le 1er août 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), référence CRPCEN : 89099, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL26023809

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCP PHILIPPE LEGOUGE,

COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIE
Forme : SCP société en liquidation
Capital social : 594 555 euros
Siège social : 30 Rue du Général Leclerc, 89100 SENS
442979399 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Philippe LEGOUGE demeurant 30 rue du Général Leclerc, 89100 SENS, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL26023735

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Les associés de la SCI LEBLANC-GOUAUX, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 3 Rue de la Planche BARRAULT – 89100 SENS immatriculée au RCS de sens au numéro 843 052 853, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé en date du 30 avril 2026 la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable.
Ils ont nommé comme liquidateur Madame Virginie LEBLANC , demeurant 3 Rue de la Planche BARRAULT – 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur.

AL26023749

DISSOLUTION ANTICIPÉE

11 RUE NICOLAS CARISTIE

SCI au capital social de 1 200 Euros
Siège social : 11 Rue Nicolas Caristie
89200 AVALLON
794 828 699 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 15 Juillet 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/07/2026.
Gilles JUBERT demeurant 10 Chemin du verger du pain 89450 ASQUINS a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 11 Rue Nicolas Caristie 89200 AVALLON
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis.

AL26023753

// CONSTITUTION

LEXCO NOTAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la SELARL LEXCO NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200),43B, avenue de la Sablière, avec bureaux annexes à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle et à LIERNAIS (21430) 11 rue de la Guette, le 29 juillet 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : PENKA
Siège social : CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 9 route de Toussac
Durée : 99 années
Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérance : Monsieur Nikola RUSEV demeurant CHAMPS-SUR-YONNE (89290),9 Route de Toussac
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL26023778



La terre, les cultures, les hommes : **explorez l'univers agricole à travers nos articles.**

Bienvenue sur notre site **www.agribourgogne.fr**

Terres de Bourgogne

PUBLIEZ
VOS **ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES**
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR **agribourgogne.fr**



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 8 et 9 août

// Les Médiévales de Vic-sous-Thil

La forteresse de Thil accueillera une nouvelle édition de la Médiévale des seigneurs de Thil. Un village du Moyen-Âge sera reconstitué. Au programme: grande fête, marché et animations.

Medievaledesseigneursdethil.blog4ever.com

• Samedi 15 août

// Concert au château de Commarin

La comédienne Marie-Christine Barrault et le pianiste Nicolas Boyer-Lehman proposent un concert à 20 heures. Musique et parole vont se répondre dans un dialogue intime et sensible. Le programme s'articule autour des correspondances de compositeurs (de Haydn à Beethoven, de Chopin à Schumann), qui ont confié, à travers leurs lettres comme à travers le piano, leurs émotions les plus secrètes

Tarifs: de 10 à 30 euros. Réservations sur helloasso.com

• 15 et 16 août

// Course d'autocross à Is-sur-Tille

Une épreuve du championnat de France d'Autocross se tiendra deux jours durant, sur le circuit Nicolas Klein. Is-sur-Tille accueillera la 7e manche de ce championnat. Émotions fortes et ambiances garanties.

Renseignement: ckcbi.fr

• Mardi 18 août

// Sortie nature près de Saulieu

Une sortie nature sur la boucle de Collonchèvre est organisée à partir de 18 heures. Au cours de cette balade, vous partirez à la découverte du patrimoine local de Saulieu et de ses environs avec le Parc naturel régional du Morvan. Vours pourrez découvrir et observer les étangs et paysages typiques du Morvan et de l'Auxois. La sortie dure 3 h 30. Chaussures de marche conseillées, tenue adaptée et repas tiré du sac.

Renseignements: 03 86 78 79 57 contact@parcdumorvan.org

• Du 20 au 23 août

// Concours d'équitation à Saulieu

Le Concours complet international va se tenir pendant quatre jours. En plus des épreuves traditionnelles, une épreuve 4 étoiles (le niveau le plus élevé) est au programme. Vous pourrez aussi assister au Championnat de France des chevaux de 7 ans et à des courses de cross poney.

Renseignements: saulieu-eventing.fr

Nièvre

• Mardi 11 août

// Ville à Joie à Planchez

Venez rencontrer des acteurs et services du territoire, échanger, poser vos questions et découvrir ce qui se fait près de chez vous, à partir de 17 h 30. Un évènement qui se tiendra en parallèle du marché nocturne. En présence de la Mission locale Nivernais Morvan, d'un producteur de fromages, du Centre social des grands lacs du Morvan, d'un producteur de vin, de la structure d'accompagnement des jeunes majeurs ressortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), d'un apiculteur, d'un stand aidants, ou encore de confitures et de saucissons artisanaux. Buvette et restauration sur place, ainsi qu'un quizz musical.

Gratuit

• Vendredi 14 août

// Karaoké géant à Decize

Un karaoké géant est organisé, place de la Mairie. L'originalité est qu'il sera animé par l'orchestre A.B.S.O.L.U. Chaque participant montera sur scène et chantera en direct avec les musiciens professionnels. Convivialité, fou rires et émotions garanties.

www.ville-decize.fr

• Vendredi 14 août

// Rencontre-dédicace

La librairie « Le Goût des Mots » (12, boulevard de la République) propose une rencontre-dédicace avec l'auteur morvandiau Alain Baroin pour son livre intitulé « La parole est au silence ». Elle se tiendra de 10 heures à 12 h 30.

Yonne

• Samedi 8 août

// Marche gourmande

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organise le 22 août prochain, une marche gourmande sur près de 13 kilomètres, au cœur du Morvan. Rendez-vous à 10 heures sur place, avec des départs de groupe différés. Pour manger, au menu: apéritif, entrée (pâté en croûte accompagné d'une salade), plat (pièce de bœuf et ses patates en sauce), fromage blanc et tartelette aux fruits. Buvette sur place et réservation repas obligatoire. Pour le repas: 25 € par personne (apéritif inclus), 12 € par personne pour les enfants et possibilité de marcher sans repas (5 € par personne).

Sur réservation par téléphone au: 06 45 36 05 71

• Samedi 8 août

// La guinguette des récoltes

Pour la 1re édition, les Jeunes Agriculteurs du Chablisien organisent, le samedi 8 août prochain, une soirée plein air au milieu des vignes, où le Food Truck « Ade Fabrik », le DJ Set Loïck Gouvine et une buvette seront présents. L'objectif: organiser une soirée pré-vendanges où règnera convivialité et sérénité. Utilisez le QR Code ci-dessous pour connaître le lieu de rendez-vous:

// HISTOIRE

Nationale 7, la route du soleil et des vacances

La route nationale 7, aussi appelée *« route du soleil »* ou *« route des vacances »*, a constitué l'un des principaux axes routiers français pour partir dans le Sud en vacances. Aujourd'hui déclassée en routes départementales sur une grande partie de son itinéraire, elle est encore empruntée par quelques nostalgiques ou pour éviter les bouchons de l'autoroute A7.

Il y a des routes mythiques comme la route 66 aux États-Unis qui s'étend sur 3 945 kilomètres, traverse huit États et trois fuseaux horaires différents, de Chicago à Santa Monica. Certes, beaucoup plus modeste dans son étendue mais tout aussi emblématique, la France a, enfin avait, sa route nationale 7. Elle reliait historiquement Paris, de la porte d'Italie, son point zéro, à Menton (Alpes-Maritimes) sur la Côte d'Azur. Longue de 1 050 kilomètres, elle traversait cinq régions (Île-de-France, Bourgogne, Auvergne, la vallée du Rhône et la Côte d'Azur) et 16 départements. Aujourd'hui, une grande partie de cet itinéraire a été déclassée et porte désormais des numéros de routes départementales (D7, D907, D1007, D6007…), même si plusieurs tronçons conservent l'appellation RN7. À ce jour, plus des deux tiers de la nationale 7 ont été transférés aux réseaux départementaux. Mais la RN7 fait partie du patrimoine national et reste encore prisée des amateurs de patrimoine routier qui empruntent encore l'itinéraire originel pour rejoindre la Méditerranée.

Toute une histoire

L'histoire de la route nationale 7 nous ramène à l'Antiquité romaine. Ses origines remontent à la voie romaine Via Agrippa. Au fil des siècles, elle va progressivement être aménagée, notamment sous Louis XV, où elle sert de route de poste, puis sous Napoléon, où elle sera la route impériale 8. Elle devient la route royale n° 7 en 1824, puis route nationale 7 sous la IIIe République. C'est surtout au XXe siècle que la nationale 7 entre dans la légende. Elle est officiellement créée en 1932 et connaît son apogée dans les années 1950 à 1970. Elle devient la route mythique des vacances avec l'avènement de l'automobile. Ce sont les Trente Glorieuses, une période de forte croissance économique, de prospérité et de plein-emploi, et les Français veulent profiter des congés payés, voir du pays, partir en vacances et découvrir la Grande Bleue. Elle est tellement populaire que Charles Trenet en fera une chanson en 1955 intitulée *« Route nationale 7 »* et dont les paroles illustrent l'ambiance de l'époque : *« On est heureux, nationale 7. De toutes les routes de France, d'Europe, celle que j'préfère est celle qui conduit, en auto ou auto-stop, vers les rivages du Midi »*. Il célèbre *« la route des vacances qui fait d'Paris un petit faubourg d'Valence »*.

Un symbole de liberté

Les Français attendent l'été avec impatience pour avaler, en Renault 4 CV, en Citroën DS ou en Peugeot 403, les kilomètres de la N7. Dans les villages, jeunes et anciens regardent passer les voitures pour découvrir les nouveaux modèles. C'est le symbole de la liberté. Pour rejoindre leur destination, le trajet pouvait prendre plusieurs jours, ponctué d'étapes dans les hôtels et relais routiers et d'arrêts dans les stations-service qui vivaient au rythme des vacanciers. Les kilomètres défilaient sur cette route bordée de milliers de platanes qui procuraient de l'ombre aux voyageurs mais qui étaient également redoutés. Les sorties de route se terminaient souvent contre un tronc d'arbre, ce qui conduira progressivement à les abattre ou à les protéger.

L'A7 détrône la N7

Son tracé passant au cœur des villes et villages, avec l'augmentation de la circulation, la route nationale 7 devient également célèbre pour ses embouteillages. Dans les années 1970, les autoroutes A6 et A7 qui relient Paris, Lyon et Marseille sont inaugurées, et la nationale 7 va peu à peu perdre de son aura. Les automobilistes vont privilégier la rapidité. Si elle n'est plus le principal axe vers la Méditerranée, la nationale 7 connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. Passionnés d'automobiles anciennes, motards et amateurs de slow tourisme redécouvrent son tracé historique. Des anciennes stations-service sont restaurées, des panneaux d'époque réapparaissent et plusieurs associations œuvrent à préserver la mémoire de cette route mythique.

C. Dézert



Crédit © DR

Lapalisse ou la nostalgie des bouchons

Entre nostalgie, patrimoine et esprit festif, l'Embouteillage de Lapalisse s'est imposé en vingt ans comme l'un des rendez-vous majeurs consacrés à la Nationale 7. Une manière de rappeler que, bien avant d'être une route, la N7 fut surtout un symbole de liberté et de départ vers les vacances.

Des voitures pleines de bagages, des vélos qui slaloment, des pique-niques improvisés sur les bords des routes, un moteur en surchauffe… le début des vacances ressemblait à cela le long de la Nationale 7. Si aujourd'hui les klaxons retentissent dans les embouteillages qui se forment bien souvent sur l'A7 qui a, depuis, remplacé la N7, à l'époque ils faisaient partie intégrante des vacances. Aujourd'hui, la nostalgie persiste et dans l'Allier, à Lapalisse. Tous les deux ans, depuis vingt ans, Lapalisse reconstitue l'ambiance des années 1950 à 1965. Voitures anciennes chargées de valises, caravanes, scooters, camions, cyclistes en tenue d'époque et scènes de voyage recréent les vacances d'antan. Le public retrouve les haltes dans les stations-service, les pique-niques improvisés au bord de la route ou encore les pauses mécaniques lorsque les moteurs surchauffaient sous le soleil.

Une fête populaire

Créé en 2006 à l'occasion de la déviation de la ville, l'événement devait initialement marquer la fin des encombrements qui faisaient autrefois la réputation du bourg bourbonnais. Vingt ans plus tard, le paradoxe est devenu une fête populaire de grande ampleur. Organisé par la communauté de communes du Pays de Lapalisse avec le concours de plus de quarante associations, l'Embouteillage attire aujourd'hui près de 3000 participants et plus de 30000 visiteurs venus de toute la France et même de l'étranger. Pour les vingt ans de l'événement et la 11e édition qui se tiendra du 5 au 11 octobre, les organisateurs annoncent près de 950 véhicules correspondant à la période reconstituée. Cinq villages de départ seront mobilisés pour un parcours d'environ 30 kilomètres sur l'ancienne Nationale 7. Plusieurs sites emblématiques de la Nationale 7 retrouveront leurs couleurs d'origine avec la mise à l'honneur d'anciennes stations-service, d'un camping d'époque, d'une brigade de gendarmerie ou encore d'un arrêt d'autocar.



A. Etienne

La route nationale 7, longue de 1 050 kilomètres, traversait cinq régions (Île-de-France, Bourgogne, Auvergne, la vallée du Rhône et la Côte d'Azur) et seize départements.



Prod03_Allier_Bourbonnais_Attractivité

Véhicules d'époque, ambiance rétro et des files de véhicules sans fin… Depuis vingt ans, l'Embouteillage de Lapalisse fait revivre tous les deux ans les grands départs en vacances.